



AVIS sur le BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE



#65654888

Adobe Stock ©

Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 18 décembre 2018

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 18 décembre 2018**

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Avis adopté

Rapporteur : **Jean FUENTES**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

**AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

EXPLICATIONS DE VOTE

INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA,
PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

DISCOURS DE CONCLUSION DE MADAME CAROLE DELGA,
PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

REVUE DE PRESSE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Madame la Vice-Présidente de la Région, représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Vice-Présidentes, Messieurs les Vice-Présidents,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Déjà 8 mois de fonctionnement du nouveau CESER de la Région Occitanie et la 4^{ème} Assemblée plénière depuis notre installation, le 31 janvier 2018.

Nous examinerons 3 projets d'avis dans le cadre des compétences du CESER fixées par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le premier avis du CESER Occitanie porte sur le projet de budget 2019 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée préparé par la commission 8, avec l'apport de toutes les commissions sectorielles, projet qui s'appuie à la fois sur l'avis dédié aux orientations budgétaires et sur le document réalisé sur le compte administratif 2017.

Je remercie la commission de synthèse, les commissions et l'équipe administrative pour la rédaction du projet d'avis.

- Le deuxième concerne le SRADDET : la Présidente de la Région nous a saisis, en septembre, sur les défis et les enjeux de l'attractivité dans le cadre de l'élaboration du SRADDET 2040, qui sera mis en débat dès mars 2019, pour être adopté fin 2019.

Sous la responsabilité de la commission 1, la contribution proposée pour débat et vote ne constituera que la 1^{ère} partie de notre réflexion ; elle illustre à la fois l'intérêt de se doter d'un Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour inscrire les politiques publiques de la Région dans le temps long, mais aussi pour le CESER de la nécessité d'anticiper. Nous le pouvons depuis février 2017 pour ne pas avoir à répondre dans la précipitation. Christine Sanchez, Présidente de la commission, assurera aussi la fonction de rapporteure et je l'en remercie.

- Le troisième projet d'avis à examiner aujourd'hui est aussi une saisine de la Région sur le Plan Montagne, que la commission 2 « Espace Ruraux, agriculture, agroalimentaire, Montagne" a accepté d'examiner dans l'urgence.

Le Plan, dont la durée est fixée à 6 ans (2018-2025), nécessitera d'être suivi dans sa mise en œuvre, le CESER devrait y être associé.

Je reviendrai sur ces avis après avoir évoqué l'actualité.

L'actualité sociale, économique et politique

La situation économique, sociale et politique qui anime et agite notre pays autour de la mobilisation dite des « Gilets Jaunes » pose à notre société, à ses acteurs et aux citoyens français une série de questions et de contradictions que nous ne pouvons éluder... car c'est aussi la crise de beaucoup de pays européens ces dernières années.

Les gilets jaunes et la démocratie en question !

Depuis 4 semaines, à la suite de plusieurs appels sur les réseaux sociaux et en réaction à la hausse des taxes sur le gazole, des citoyens ont décidé d'occuper les ronds-points, vêtus de gilet jaune, et de filtrer ou bloquer la circulation aux carrefours, zones commerciales ou péages d'autoroutes, pour réclamer

l'arrêt des hausses de la fiscalité et des prélèvements : trop d'impôt, trop de bas salaires, trop de fins de mois difficiles, une situation de paupérisation des retraités, des hommes et beaucoup de femmes en grande souffrance qu'il faut écouter et prendre en compte, puis progressivement le mouvement évolue vers la remise en cause des institutions, du suffrage universel, pour exiger selon les groupes ou les porte-paroles la démission du Président de la République, la suppression du Sénat, la dissolution de l'Assemblée nationale et maintenant le Référendum d'Initiative citoyenne...tout et tout de suite.

Pacifique dans les territoires et au niveau local, malgré quelques incidents...mais avec déjà 8 morts, la violence s'est installée avec les manifestations à Paris puis dans 4 ou 5 métropoles dont Toulouse. Parfois les automobilistes sont contraints de s'acquitter de quelques euros pour passer plus rapidement. Casser du flic, tuer des policiers ou gendarmes, détruire les biens publics et privés dont l'Arc de Triomphe et la tombe du Soldat inconnu sont devenus des objectifs d'organisations extrémistes, d'extrême droite et d'extrême gauche. Par mimétisme, des lycéens mettent le feu à leur lycée à Blagnac ! Ce spectacle fut hallucinant et honteux pour l'image de notre pays, son attractivité alors que la France semblait retrouver depuis ces derniers mois une attractivité et un ascendant moral et politique ; la création de plusieurs milliers d'emplois en 2018, même dans l'industrie, en témoigne.

Notre région, notre Assemblée, par les travaux réalisés pendant la période qui a préparé la fusion des Régions, puis la fusion des CESER 2016-2017, et depuis notre installation, a pu comprendre que les défis de l'Occitanie sont aussi les défis de la France : celui du chômage de masse dans beaucoup de bassins d'emploi ou de quartiers dans les grandes villes, celui de la métropolisation, des territoires ruraux et des petites villes, celui de la pauvreté avec un million de personnes vivant avec moins de 980 euros par mois (seuil de pauvreté), celui de salariés, entrepreneurs, retraités qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois.

Tous ces problèmes, à notre place, celle d'une assemblée consultative, nous les avons analysés, hiérarchisés en définissant autant d'enjeux pour la Région et pour l'Etat. Nous avons, de ce point de vue, des constats, des analyses et un langage commun tant avec l'Etat - rappelez-vous le discours que nous a adressé, en conclusion de nos travaux le 27 mai 2016, le Préfet de région Occitanie Pascal Mailhos - qu'avec la Région et sa Présidente Carole DELGA, qui a tenu à nous associer ou nous solliciter pour contribution et avis dans les schémas régionaux et notamment celui des mobilités en Occitanie.

Ce mouvement des gilets jaunes est minoritaire par la participation, le nombre de manifestants et l'engagement, et n'a rien à voir avec les mobilisations des salariés et des organisations syndicales de 1995 (conflit SNCF), ou de 2003 (retraites). Mais il est jusqu'à ces derniers jours populaire dans l'opinion...par procuration... Il est révélateur d'un sentiment d'abandon que nous connaissons depuis de longues années. Les Restaurants du Cœur ne sont pas nés il y a 18 mois, mais il y a 35 ans en 1984.

Le Bureau du CESER du 3 décembre, que j'ai sollicité, a permis un débat utile et m'a donné mandat d'écrire un projet de déclaration à partir des thèmes évoqués. Validé dans les 24 heures, je l'ai adressé à la presse, aux Parlementaires de la région, au Préfet, au Président de la République et au Premier Ministre.

Le CESER a condamné les violences, a demandé une réponse du gouvernement par des mesures d'apaisement dont l'abandon des taxes sur les carburants et l'énergie, et l'ouverture d'un dialogue avec les partenaires sociaux.

Le Gouvernement a pris tardivement des décisions par la voix du Premier Ministre puis du Président de la République. Vous connaissez les mesures, 15 milliards de dépenses sociales pour améliorer le pouvoir d'achat des petits salaires et des retraités, pour l'augmentation du SMIC, la défiscalisation des heures supplémentaires.

Le mouvement dit des gilets jaunes, avec l'appui des réseaux sociaux et des chaînes câblées, s'est installé dans les médias et notre vie quotidienne, il marginalise les institutions, les partenaires sociaux et les partis politiques.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est aussi la mise à plat de la fiscalité et le rôle de l'État dans la société comme celui des acteurs que nous représentons.

Peut-on vouloir moins d'impôt et plus de solidarité, peut-on vouloir moins de prélèvement et plus de service public en rural comme en milieu urbain?

Comme nous le rappelle l'OCDE, nous sommes derrière la Suède, le 2^{ème} pays européen au niveau des prélèvements : 53 % de la richesse produite alors qu'un Français sur deux n'est pas assujéti à l'impôt, nous sommes leaders pour les dépenses sociales, les dépenses publiques et de redistribution.

Le mouvement révèle et exploite des souffrances réelles et des inquiétudes sincères que chacun peut partager, mais il se nourrit aussi de pulsions malsaines, de propos racistes à l'égard des immigrés et de l'immigration, d'informations mensongères avec des moyens antidémocratiques via les réseaux sociaux.

La récupération politique n'est pas brillante, comme l'écrivait un ancien journaliste du « Monde », Hervé GATTEGNO, « aux Jeux Olympiques du populisme, les médailles vont commencer à manquer ».

La facture pour l'économie française se chiffre en milliards d'euros, ceux des manques à gagner, ceux des dommages déjà causés, ceux des mesures décidées, auxquels il faut ajouter l'impact désastreux sur le tourisme et les investissements.

A l'issue d'une réunion avec les Maires des Yvelines et à leur demande le vendredi 7 décembre, puis avec les partenaires sociaux, les assemblées et les associations d'élus le 10 décembre au matin, le Président de la République expliquait, le 10 décembre à 20h, les mesures en faveur du pouvoir d'achat et une méthode attendue pour réhabiliter les partenaires sociaux et ONG au plan national, mais aussi au plan régional avec les élus locaux, dont les Maires.

Une concertation : rôle du CESE et des CESER

L'organisation du Grand Débat dans les régions, les territoires et les communes sera connue dans les prochains jours. La déclaration du 4 décembre 2018 de notre CESER a été défendue par des Parlementaires et des Ministres. Edouard PHILIPPE, en réponse aux députés, a indiqué le 11 décembre que les CESER dans les régions seraient sollicités tant pour les débats que pour la remontée de propositions d'actions.

La réunion des Présidents des CESER de France (Métropole et Outre Mer) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre, a discuté des modalités, de la répartition des tâches avec le Président du CESE Patrick BERNASCONI, dont le bureau s'est exprimé à l'unanimité.

La délibération du Conseil des Ministres du 12 décembre 2018 affirme le rôle du CESE et des CESER dans les débats et la formulation de propositions sur les thématiques retenues, dans le cadre du débat public qui se terminera le 2 mars. C'est ainsi la reconnaissance de notre rôle. De nombreux Parlementaires de la région avaient défendu notre position publique du 4 décembre 2018. Nous rencontrerons Chantal JOUANO qui a en charge l'organisation des débats publics.

Le nouveau Préfet de région, Etienne GUYOT, que je connais depuis très longtemps, depuis la DATAR, m'a confirmé son souhait de s'appuyer sur l'expertise du CESER. Nous avons traité les questions des mobilités, de la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous devons formuler ou reformuler des propositions pour convaincre de l'obligation de créer des richesses dans les bassins et villes en difficultés plutôt que de concentrer de la richesse dans les métropoles où l'on a de plus en plus de mal à se déplacer, à se loger ; nous prendrons contact avec les associations départementales des Maires ainsi que de l'ADCF et la Région.

Pour chaque politique proposée, nous devons intégrer le changement climatique dont plus personne ne parle depuis un mois. Moins d'impôt et moins d'État, plus d'État et moins d'impôt, moins d'État et plus de solidarité, s'il doit y avoir des États Généraux de la fiscalité ou une concertation nationale sur l'accompagnement social du changement climatique et des mutations économiques, il faut aussi comprendre et dire que la conclusion ne peut être une addition de chèques pour les uns et de factures pour les autres et que la voiture a encore un avenir pour les territoires ruraux, soit pour 80% du territoire. Il sera alors temps de dire les termes du contrat social pour la France en regardant avec humilité les pays qui s'en sortent mieux que nous, avec des meilleurs résultats pour l'ensemble de la société et l'avenir de la planète, à savoir les pays nordiques.

Nous devons rendre notre copie pour le mois de mars. Nous saurons probablement demain avec précision les thèmes à débattre et l'organisation des débats dans les mairies, aussi, je convoquerai une conférence permanente extraordinaire le 10 janvier, consacrée à l'organisation de notre contribution et au rôle que nous pourrions jouer dans les débats dans les territoires, les bassins d'emploi.

Nous ne devons avoir qu'un seul objectif, faire société « ensemble » pour une société de droits et de devoirs.

C'était par anticipation notre choix pour la dénomination des enjeux du SRADDET à l'horizon 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie 2040 ».

Nous le ferons en défendant nos institutions et nos valeurs. C'est-à-dire la République, le respect du suffrage universel, le refus du racisme et de l'antisémitisme. C'est un enjeu pour les CESER, le CESE et notre rôle dans la société.

C'est un enjeu pour les partenaires sociaux ou ONG pour ne pas être marginalisés, mais pour défendre une vision partagée de la société, de réduction des inégalités, d'un nouvel aménagement durable des territoires.

Au moment où la tentation existe de se passer des corps intermédiaires y compris des CESER, c'est l'occasion de réaffirmer nos missions dont l'évaluation et notre capacité à proposer...et surtout créer des emplois, réindustrialiser les territoires qui ont souffert avec des taux de chômage supérieur à 14%.

Porter la politique des Territoires Zéro Chômeur Longue Durée auprès des élus avec les partenaires sociaux pour faire reculer et le chômage et la pauvreté.

Le CESER sera associé par l'État à la journée sur la précarité à la Préfecture de région. Nous organiserons une conférence avec les ONG membres du CESER et les Conseils Départementaux avec Sylvie CHAMVOUX.

Le suivi de nos avis

Dans l'attente d'une réunion de travail avec les services de la Région et la Vice-Présidente concernée sur l'analyse des propositions de l'avis du CESER « L'apprentissage en Occitanie : une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires » voté à Narbonne le 13 novembre 2018, nous pouvons aujourd'hui saluer les qualités de la réunion que nous avons organisée avec le soutien du DGS de la Région Simon MUNSCH et du Vice-Président Jean-Louis CAZAUZON en charge de l'Agro-alimentaire et de l'alimentation le 12 décembre à 17h, avec une délégation de la commission 2 présidée par Denis CARRETIER, Jean-Pierre ARCOUTEL, rapporteur, et les membres de la commission qui étaient disponibles. Lors de l'échange avec le comité de pilotage du Pacte Alimentaire, un tableau comparatif entre les propositions du CESER et celles contenues dans le Pacte proposé pour débat et vote, établi par la direction des services, nous a été présenté, indiquant, page après page, que 35 propositions d'actions du CESER, sur les quarante et une proposées par notre avis, sont reprises par la Région.

Nous devons saluer et remercier la Région pour la qualité de cette réunion et sa reconnaissance de la pertinence de ces travaux... cela rejaille sur la commission mais aussi sur le CESER.

Nos collègues du CESER de la Nouvelle-Aquitaine sont intéressés à connaître nos méthodes et les conclusions, nous les rencontrerons le 25 janvier 2018.

Industrie et territoires

Le Gouvernement a consacré la journée du 22 novembre - au Grand Palais - à la promotion d'une économie de production en identifiant 124 territoires d'industrie devant faire l'objet de politique de soutien ; 9 territoires ont été identifiés en Occitanie.

Nous devons analyser cette demande et travailler sur les propositions pour recréer des richesses en dehors des Métropoles. La Mecanic Vallée est de ce point de vue un bon exemple d'écosystème.

Tarbes : l'écosystème tarbais et le train du futur

J'ai accepté à la demande de la Présidente de Région une visite du site industriel d'Alstom, que j'ai beaucoup soutenu dans le passé, où se construit la motorisation des TER-TGV et du train du futur à partir de l'hydrogène. La Région a choisi de tester cette nouvelle forme de traction sur la ligne Luchon-Montréjeau, le CESER doit soutenir ce projet.

Au-delà, la filière industrielle que représente le train du futur avec de nouvelles sources d'énergie propres doit constituer une filière d'excellence pour le bassin tarbais et la région Occitanie.

Il y a déjà un écosystème avec les laboratoires Pearl 1 et Pearl 2, le laboratoire Primes et le Centre de recherche d'Alstom adossé à l'IUT de Tarbes et à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (l'E.N.I.T).

Il y a tous les acteurs pour aller vers le chemin de la réussite ; la Région est décidée à soutenir ce projet, le CESER doit le considérer comme une filière d'avenir et travailler en conséquence.

Pour un aménagement du territoire plus équilibré, plus proche des réalités des territoires

Je reviens maintenant sur les travaux à l'ordre du jour. Notre grande région Occitanie, vous le savez, est la 2^{ème} plus grande région de métropole par sa superficie (72 724 km²), 5^{ème} région par son nombre d'habitants (plus de 5,7 millions), celle ayant la plus forte croissance démographique (52 000 habitants de plus chaque année, soit 1 million d'habitants supplémentaire en 2040 selon l'INSEE), et la plus attractive grâce à son dynamisme économique.

Sa densité de population est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, avec 79 hab. /km².

Mais sa population est très inégalement répartie, avec deux métropoles importantes (Toulouse et Montpellier), un littoral méditerranéen assez densément peuplé, et des régions rurales appartenant à la « diagonale du vide ».

Avec 55 % du territoire régional en zone de massif (26 % du Massif central, et 75 % des Pyrénées françaises), la montagne est également une réalité incontournable en Occitanie et ne manque pas d'atouts, même si elle n'abrite que 20 % de la population (1,7 millions d'habitants).

Cette grande diversité de territoires, avec tout à la fois des zones de massifs montagneux, des territoires ruraux, des parcs naturels mais aussi de grandes agglomérations métropolitaines, et des secteurs économiques majeurs porteurs de croissance et d'emplois tels que l'industrie, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, les sciences du vivant ..., une démographie importante démontrent toute la nécessité d'avoir une politique d'aménagement du territoire ambitieuse pouvant répondre aux enjeux qui sont multiples, et souvent très variables d'un territoire, d'un bassin de vie à l'autre. En effet, la politique d'aménagement et de développement du territoire vise à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles dans un cadre territorial donné.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, accompagne de manière dynamique le développement de tous les territoires qui la composent et qui font sa richesse, elle les soutient. Par ailleurs, elle œuvre dans ce même esprit au travers d'autres compétences, à cette mission de manière transversale, considérant qu'aménager le territoire n'est pas une compétence cloisonnée mais partagée.

La contribution au SRADDET Occitanie 2040

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux Régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET).

Ainsi ce SRADDET, en réunissant les schémas régionaux existants (SRCAE, SRCE, SRI...) est censé intégrer les principales politiques publiques sectorielles à l'échelle de la Région. Il s'agit des politiques suivantes : implantation des grandes infrastructures, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, développement des transports et intermodalité, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, gestion des déchets.

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Néanmoins, il génèrera une portée prescriptive réelle pour les collectivités et groupements infrarégionaux. Sa valeur ajoutée réside avant tout dans son caractère transversal, et dans sa contribution à la cohérence territoriale de grands ensembles régionaux.

Au vu de ses spécificités – une prescriptivité et une ambition intégratrice – il apparaît évident que l'efficacité de cette nouvelle génération de document planificateur résidera dans la capacité d'articulation des documents de planification régionaux et infrarégionaux.

Le Conseil Régional s'est pleinement emparé de cette nouvelle responsabilité. Après un débat en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), le 2 février 2017, il adoptait une délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du SRADDET intitulée « Occitanie 2040 ». Après le forum de lancement de la concertation le 2 octobre 2017, a débuté un processus de consultations et d'échanges.

Le 26 septembre 2018, la Présidente de Région Carole DELGA, nous saisissait, sollicitant une contribution du CESER sur l'un des défis identifiés, celui de l'attractivité qui vise à faire émerger de nouveaux modèles de développement humain et d'organisation de l'accueil pour permettre chacun d'accéder aux ressources nécessaires à des trajectoires de vie réussies.

Nous apportons aujourd'hui notre réponse par la contribution qui va vous être présentée. Pour son élaboration, le CESER a pris en compte quelques-uns de ses avis antérieurs, tels que ceux sur la prospective, les défis et enjeux pour la nouvelle région à l'horizon 2030, les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, l'habitat, l'accès à des bâtiments performants.

Le CESER s'est attaché à proposer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional, et a étudié trois thématiques majeures que sont l'habitat, les services et les mobilités en faisant part de préconisations. Ces questions ont été vues sans pouvoir être approfondies au regard des problématiques du changement climatique et de la biodiversité.

Mais nous n'avons réalisé aucune expertise ni confrontation avec des géographes ou collectivités (les Métropoles).

Dans une seconde contribution qu'il présentera en assemblée plénière en février 2019, le CESER élargira sa réflexion au-delà de ce thème de l'attractivité pour inclure les autres défis que sont le rayonnement et la solidarité territoriale.

Dans cette première contribution, pour le CESER il est indispensable que l'Occitanie relève le défi de l'attractivité non seulement pour prendre en compte les enjeux induits par son attraction mais également pour développer encore les qualités qui font son attrait. Pour cela, le CESER rappelle les valeurs nécessaires pour construire le SRADDET, valeurs d'humanisme et de solidarité car l'objectif du SRADDET est d'assurer le bien-être des femmes et des hommes par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux de la société.

Le CESER donne une nouvelle conception de l'aménagement du territoire, déjà évoquée dans ses précédents travaux sur le diagnostic territorial de la région et "Les Chemins 2040". La question territoriale est une affaire d'identité et de projet partagé. Le SRADDET doit avoir pour but premier de développer une approche volontaire du territoire par la coordination des actions sectorielles, la différenciation territoriale

des interventions, la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la valorisation des ressources propres des territoires.

L'action publique doit être pertinente. L'implantation des personnes se fait en fonction de leurs activités, par conséquent l'aménagement du territoire doit passer par le maintien de l'activité, la diversification de celle-ci. La population doit être associée aux processus de décisions car cette politique a un lien avec ses conditions de vie. Pour le CESER, il faut une approche plus participative de la décision. De même, le SRADDET doit permettre de valoriser et de mobiliser les instances de concertation existantes, notamment les Conseils de développement implantés dans tous les territoires de la région, et ainsi les intégrer dans le processus de décisions publiques.

Pour relever le défi de l'attractivité, la Région doit apporter une réponse aux pressions induites par l'attractivité et renforcer la capacité de séduction de son territoire. Il faut donc à la fois s'intéresser à la population actuelle et à la population future.

Face à une région très attractive, une densité faible de population, des situations infrarégionales très contrastées d'un territoire à l'autre (territoires métropolitains, urbains, périurbains, ruraux ayant à la fois des espaces de déclin et des espaces de croissance), il convient de mettre en place une approche équilibrée de l'aménagement et du développement régional. La métropolisation, à ne pas confondre avec l'émergence de pôles urbains, constitue un réel danger auquel la région doit faire face, notamment au vu de sa situation démographique (1 million d'habitants de plus en 2040).

Pour ce projet partagé à mettre en œuvre, il est important de prendre appui sur une vision prospective. Dans son travail de prospective "Les Chemins de 2040", le CESER a développé 3 scénarii : tendanciel, sombre, nouvelles convergences. Selon le CESER, le SRADDET doit s'appuyer sur ce dernier scénario "nouvelles convergences", dans lequel l'ensemble des acteurs prend conscience de la nécessaire solidarité entre eux pour faire face aux grands enjeux du développement durable du territoire, qui doit constituer la préoccupation première. Le développement durable doit allier progrès économique, progrès social, solidarité et qualité environnementale. Il faut néanmoins adapter cette préoccupation planétaire aux contextes économiques, sociaux, culturels, écologiques locaux, qui sont variables, et cela par des actions ciblées.

Habitat, Services, Mobilités

1 million d'habitants supplémentaires en 2040, d'où la nécessité de répondre aux problématiques du logement, des mobilités, du développement des activités. Le CESER a émis des préconisations sur ces points. En Occitanie, il y a une diversité des territoires qu'il faut valoriser en veillant à la résorption des inégalités, notamment sociales, croissantes entre espaces métropolitains et le reste du territoire, et même au sein de ces territoires. Il faut donc de la cohésion territoriale, assurer l'accès de tous aux services collectifs, car la région Occitanie est un tout fait d'échanges, de coopération et de solidarités.

Ainsi le SRADDET doit développer une offre de logements abordables en tenant compte des spécificités des territoires. Il faut donc développer une offre à hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale. La loi NOTRe a conforté le rôle de la Région en matière de production de logements. Il faudra plus de logements sociaux, considérer les questions liées à l'urbanisme et à la protection des personnes face aux risques naturels et technologiques. Il conviendra de fédérer les instances qui compilent les données sur le logement. La Région pourra s'inspirer de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement qui existe en région Rhône-Alpes. Il faudra agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier, répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs.

Concernant les services, il faut favoriser l'accès à des services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation. Il y a un problème d'accessibilité dû au relief (massifs, banlieues, couronnes périurbaines) et aux difficultés sociales. Le rapport des services aux territoires ne se limite pas à des questions d'accessibilité. Les services contribuent à l'aménagement et au développement régional, notamment par leur impact en matière d'emploi et de revenus. Pour le CESER, il faut enrichir la diversité des services en général, et des équipements. Concernant les services publics, il faut assurer leur accessibilité, les organiser à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie, développer les moyens de transport et de

communication pour y accéder. Il conviendra également d'élargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non satisfaits ou mal satisfaits (petite enfance, jeunesse, personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, environnement, santé...).

Pour le CESER, l'aménagement du territoire en matière de services publics doit résulter d'une association des politiques de l'Etat, de la Région mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Il en va ainsi de la pertinence des Maisons de Santé que l'Etat entend développer sur tous les territoires. Concernant les transferts de missions de l'Etat vers les collectivités territoriales, le CESER invite la Région à en mesurer les effets dans le cadre du SRADET.

Pour les mobilités, il sera nécessaire de garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers. L'essor démographique en région est lié à la qualité de vie et au dynamisme économique, et recouvre de fortes disparités territoriales. La Région a un réseau diversifié d'infrastructures de transport où tous les modes - routier, ferroviaire, fluvial, maritime, aérien, sont présents. Le réseau du Très Haut Débit est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de la région et peut par ailleurs proposer des offres complémentaires fort utiles en termes de communication.

Néanmoins, le désenclavement et l'ouverture interrégionale de l'Occitanie restent encore à parfaire. A ce titre, le CESER préconise de poursuivre le travail accompli jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne la desserte numérique du Très Haut Débit, condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des critères d'attractivité du territoire.

Il faut aussi améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. Ainsi, la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, Montpellier-Perpignan doit encore être soutenue. Il en va de même de :

- la modernisation à réaliser pour les axes ferroviaires majeurs que sont la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), Clermont-Ferrand - Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont- Ferrand - Nîmes - Marseille ;

- l'aménagement des 2X2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres, et du prolongement routier vers Saint Pons et Béziers ;

- la réouverture ou modernisation des 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention TER : lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac, Mende-Rodez-Toulouse, Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Ales-Besseges.

La Région devra mettre en œuvre sa stratégie aéroportuaire en veillant à l'équilibre et à la complémentarité des nombreuses plateformes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac, et de Montpellier aujourd'hui sous-dimensionnée au regard de l'importance de l'aire urbaine.

Il faut également développer l'intermodalité en faveur de modes de déplacements respectueux de l'environnement ; relever le défi de la logistique par le renforcement de la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret, par la valorisation de la place logistique de l'Occitanie par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint-Jory - Fenouillet)... La gouvernance régionale doit être améliorée, la Région devra assumer une position de chef de file en matière de transport et d'intermodalité dans le cadre des nouvelles compétences liées à la loi MAPTAM (élaboration d'un schéma de l'intermodalité) et des nouveautés issues de la loi NOTRe (transfert des transports interurbains et scolaires des Conseils départementaux aux Régions).

La politique d'aménagement du territoire inscrite dans le temps long est aussi tributaire de changements imprévus ou mal pris en compte. Dans sa mise en œuvre, elle nécessite un suivi mais plus encore une évaluation périodique pour mesurer les progrès accomplis et les adaptations nécessaires.

Plan Montagnes d'Occitanie - Terres de vie 2018-2025

L'Occitanie, je l'ai rappelé, c'est aussi un territoire de massifs. Les politiques régionales doivent s'adapter aux besoins des habitants. La Région souhaite répondre aux enjeux spécifiques d'attractivité et de développement des territoires ruraux et de montagne, et établir une véritable stratégie de développement ciblée sur les Pyrénées et le Massif central. La montagne, c'est le tourisme, le thermalisme, des secteurs d'activité majeurs tels que l'agriculture, la filière bois (60 % de la surface forestière régionale est située en zone de montagne), ce sont des barrages (hydroélectricité) et des lacs de montagne. Cette Montagne doit également faire face à des problématiques à corriger : déprise agricole et forestière, infrastructures anciennes, présence de prédateurs, changement climatique...

La montagne est donc un atout pour notre développement économique, notre attractivité, notre rayonnement. Il est important de soutenir, de valoriser ces territoires, d'y développer de nouvelles activités, des services dans le respect de l'environnement, pour y favoriser des conditions de qualité de vie de même niveau qu'en zone urbaine.

La Montagne et les Massifs sont par conséquent des espaces à préserver, à organiser, à mailler (la mobilité) ; il y a le rôle des économies, des écosystèmes de villes moyennes et petites, des pôles de formation et de leaders mondiaux : l'eau, les pneumatiques, la mécanique, l'agro-alimentaire, la pharmacie, l'équipement électrique ... Mais c'est aussi un grand patrimoine, des sites touristiques, une gastronomie.

Au moment où les métropoles sont saturées, les espaces naturels qui constituent les massifs sont une chance pour les urbains.

Au niveau national, ces territoires de montagne, révélant leur spécificité, ont conduit le législateur à adopter pour la première fois en France une loi proposant une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : c'est la loi montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, loi innovante et ambitieuse. Première fois qu'un espace géographique en tant que tel faisait l'objet d'une loi. Il est reconnu les spécificités de la montagne et d'équilibre entre les enjeux de développement des territoires et de protection de l'environnement. Cette loi a été actualisée pour tenir compte des évolutions économiques, sociales et institutionnelles intervenues ces trente dernières années. L'acte II, c'est la loi du 28 décembre 2016 de modification, de développement et de protections des territoires de montagne. L'article 1^{er}, article clé, réaffirme le principe d'adaptation des politiques publiques à leurs particularités, éventuellement sous la forme d'expérimentations : *«L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettent en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires. »*

Depuis 2016, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée œuvre à renouveler le dialogue avec les acteurs de terrain, à rapprocher les territoires de la collectivité et ceux qui les animent au quotidien. Elle a mis en place un plan d'actions équilibré et structurant à destination de l'ensemble des territoires qui la composent. La Région s'est alors dotée d'une vice-présidence, d'une commission sectorielle et d'un budget dédié pour accompagner ces territoires et leurs acteurs. Poursuivant cette volonté de construire une politique forte à destination des territoires de massif et de leurs habitants, la Région a créé un Parlement de la Montagne – une première en France - le 20 décembre 2017. Ce Parlement de la Montagne installé le 19 janvier 2018 s'inscrit dans le prolongement de l'acte II de la loi Montagne.

Le CESER a adhéré officiellement au Parlement de la Montagne. Ce Parlement a été le pivot de l'élaboration du Plan Montagnes d'Occitanie – Terres de vie 2018-2025, pour lequel la Présidente de Région a saisi le 28 novembre le CESER pour émettre un avis.

Nous avons malheureusement dû étudier ce plan dans des délais très courts, limitant le temps de réflexion, de concertation et de structuration de notre avis. Celui-ci intégrera d'ailleurs la seconde

contribution qu'émettra le CESER sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie en février 2019.

Dès 2017, la Région et l'Etat ont convenu de mener conjointement la réflexion vers un Plan montagne régional.

Le Plan Montagne proposé aborde nos territoires de massif dans leur globalité – géographique, sociale, économique - afin de les redynamiser et de valoriser leurs ressources.

Nos massifs doivent également relever le défi d'une gouvernance complexe et multifacette : elle est à la fois interrégionale et transfrontalière. Dans le cadre d'un Parlement et du Plan Montagne Occitan, un enjeu fort est de ne pas fractionner plus en avant ces territoires qui nécessitent un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

A la lumière de ce plan, le CESER préconise de :

Soutenir le pastoralisme en montagne : créateur d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir, le pastoralisme contribue à gérer et entretenir les espaces support de biodiversité.

Maintenir et stimuler les productions agricoles et forestières : la déprise agricole est importante dans ces territoires. L'agriculture comme la forêt y représentent des activités économiques essentielles. Il faudrait rémunérer les services environnementaux fournis par ces filières ; soutenir et promouvoir la relocalisation des produits agricoles, favoriser l'ouverture des milieux par l'exploitation forestière.

Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif : penser les zones de massif en termes de bassins de vie réels ; soutenir fortement les services, les filières artisanales ; favoriser la rénovation ou construction de logements économiquement et géographiquement accessibles ; moderniser les infrastructures...

Reconnaître une solidarité des zones urbaines vers les zones rurales, afin de redistribuer les richesses vers ces territoires qui contribuent activement à la qualité de vie des villes.

Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales : développer une filière venaison en lien avec les fédérations départementales de chasseurs pour créer un nouveau débouché.

Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne : inciter les Parcs Naturels Régionaux à soutenir davantage les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, de la mise en valeur du patrimoine, des produits du terroir...

Suivre la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation du Plan Montagne au territoire Occitan, et **veiller à l'articuler avec les diverses stratégies régionales d'Occitanie**.

Toutes ces préconisations devraient permettre la réussite du Plan Montagne. Il faudra veiller également à préserver les coopérations existantes, notamment le rôle du comité du massif pour éviter de recréer la bataille de clocher, à défendre les programmes européens en faveur des zones de handicap naturel (suivi attentif des négociations pour l'après 2020), partager la réflexion et les actions des régions concernées pour le changement climatique et ses conséquences (via les SRADDET).

Projet de Budget Primitif 2019 (3,614 Mds €) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Concernant le projet de Budget Primitif 2019 de la Région (BP), je remercie la Présidente de la Commission Finances, Claire FITA, rapporteure générale du budget, et les vice-présidents de Région en charge des politiques sectorielles pour leur présentation le 5 décembre des éléments de ce budget, ce qui, comme chaque année, nous permet d'élaborer au mieux notre projet d'avis.

Il est important de préciser que ce projet d'avis sur le BP 2019 a été élaboré dans un contexte particulier de crise sociale des « Gilets jaunes » ; aussi, cette actualité nationale pourra être susceptible d'impacter la préparation de la loi de finances 2019, ses dispositions budgétaires, mais également les décisions de l'Exécutif régional pouvant être amené à modifier ses priorités régionales pour 2019 ou prendre des mesures locales visant à en corriger les effets.

Les priorités affichées par l'Exécutif régional dans son projet de Budget primitif 2019 - qui s'élève à 3,614 Mds d'euros - sont conformes à celles envisagées dans ses Orientations budgétaires, le BP en constituant la traduction financière.

Les priorités régionales se déclinent en trois grands chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie (éducation, jeunesse, emploi, formation professionnelle, apprentissage, services publics, logement...); une Région au service des territoires (aménagement du territoire, transports, infrastructures, montagne, ruralité...); une Région qui prépare l'avenir (agriculture, agroalimentaire, viticulture, transition écologique et énergétique, industrie, enseignement supérieur, recherche...).

Le CESER constate par conséquent que le Conseil régional affiche une action de proximité sur son vaste territoire notamment via : une contractualisation avec les territoires ; le développement économique avec des dispositifs de soutien aux entreprises et filières ; le soutien aux populations par le financement du logement social, les aides pour les lycéens et apprentis ; l'inclusion sociale par la formation professionnelle et la formation des chômeurs ; l'implantation des Maisons de la Région...

Ce budget présente également cette année la mise en exergue d'objectifs de valeurs tels que la transition énergétique et écologique, l'égalité réelle des femmes et des hommes, la démocratie participative et l'expérimentation d'outils innovants propres à réaliser ces objectifs.

Toutefois, le CESER regrette dans la présentation de ce budget l'absence de vision transversale de certains enjeux sur plusieurs politiques territoriales régionales : le SRADDET en cours d'élaboration ; l'accessibilité et le handicap qui doivent être pris en compte au travers des politiques via des mesures d'accessibilité des bâtiments régionaux, d'équipements routiers ou ferroviaires... ; la transition écologique et énergétique qui pour être efficace doit être déclinée dans tout secteur d'activité ; l'égalité femmes/hommes est à traduire dans les réalités économiques, sociales, institutionnelles, le CESER préconise à cet effet de s'emparer d'un outil émergent à savoir le budget sensible au genre.

Le CESER regrette également l'absence de prévision sur l'exécution des Contrats de Plan Etat-Région, sur la consommation des fonds européens et sur la prévision de la programmation post 2020 qui impactera le développement de notre région.

AVIS DU CESER
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Avis adopté

Suffrages exprimés : 158

Pour : 153

Abstentions : 5

Rapporteur : **Monsieur Jean FUENTES**

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et Evaluation des politiques publiques »

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Geneviève TAPIÉ

Les membres

Jean-Pierre ARCOUDEL
Yves BAILLEUX-MOREAU
Simone BASCOUL
Annie BERAIL
Chantal BERGONIER
Jean-Marie BEZ
Nathalie CASALÉ
Guillaume COURSIN
Serge CRABIÉ
Bruno DUMAS
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Michel GUIRAL
Claudie HOUSSARD
Anne-Rose LE VAN

Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Serge MICHEL D'HUREL
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Nathalie PINELLI
Thomas PORTES
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Karen SERRES
Luc TOUCHET
Julien TUFFERY
Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. Un avis circonstancié, en réponse à la saisine régionale :	1
2. Les trois grands chantiers de la Région pour 2019	1
3. Observations générales du CESER :	2
3.1 - La prise en compte de la transversalité des enjeux globaux	2
3.2 - Les points saillants de l'actualité budgétaire	2
I. LES POLITIQUES TERRITORIALES RÉGIONALES	5
1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	5
2. Les activités économiques	11
2.1. Entreprises, filières :	11
2.2. L'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Viticulture	14
2.3. La Méditerranée et le littoral	17
3. L'aménagement du territoire, les transports	20
4. La transition écologique et énergétique, l'eau, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets	23
5. La solidarité et le lien social : santé, sport, cohésion sociale, culture	25
II. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ASPECTS BUDGÉTAIRES	29
1. LES RECETTES	30
2. LES DÉPENSES	31
III. PRÉCONISATIONS	33
1. Définir une stratégie territoriale régionale via le SRADDET	33
2. Intégrer la transition écologique et énergétique dans les politiques régionales	33
3. Rendre plus lisible la politique régionale de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite	33
4. Adopter un budget « sensible au genre » (GENDER BUDGETING)	33
IV. DES POINTS DE VIGILANCE	35
1. Les budgets participatifs	35
2. Les émissions obligatoires « vertes »	35
3. Les dépenses d'intervention et de fonctionnement	35
4. La réalisation des projets structurants via les CPER	35
5. La préparation de la programmation européenne 2021-2027	35
6. L'association des acteurs locaux et des corps intermédiaires	35
V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	37
1. Une démarche de progrès	37
2. Un partenariat à construire	37
CONCLUSION	39
GLOSSAIRE	43

INTRODUCTION

1. Un avis circonstancié, en réponse à la saisine régionale :

Conformément aux dispositions prévues par l'article L 4241-1 du code général des collectivités territoriales, la présidente du Conseil régional a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional, par courrier du 10 décembre 2018, en vue de recueillir l'avis de la société civile organisée sur le projet de budget primitif 2019 de la collectivité. Cet avis est présenté devant le CESER, réuni en Assemblée plénière, le 18 décembre 2018, en réponse à cette saisine. M. Jean FUENTES en est le Rapporteur. Il fait suite à un premier avis qui avait été adopté par le CESER le 18 novembre 2018, suite à la saisine régionale du 3 novembre 2018, relative à ses Orientations budgétaires 2019. Ce premier avis est consultable sur le site www.ceser-occitanie.fr.

Le présent avis exprime l'analyse et les préconisations du CESER Occitanie sur la base des éléments qui lui ont été présentés le 5 décembre 2018 par Madame la Présidente de la commission des affaires financières de la Région, Rapporteuse générale du budget, et par les différents vice-présidents et vice-présidentes de la Région.

Il convient d'apporter à cet égard un certain nombre de réserves sur sa teneur, l'actualité nationale, au moment de cette présentation, étant susceptible de conduire à des modifications substantielles des dispositions budgétaires prévues, tant de la part du Gouvernement, en réaction à la crise sociale sans précédent des « Gilets jaunes » et à son impact éventuel sur la préparation de la loi de finances 2019, laquelle prévoit notamment la nature et les montants des ressources régionales, que de la part de l'Exécutif régional lui-même, qui pourrait être amené, en réaction à cet impact, à modifier ses priorités régionales pour 2019 ou à prendre des mesures locales visant à en corriger les effets.

Au demeurant, les priorités affichées par l'Exécutif régional dans son projet de budget primitif 2019 sont conformes à celles qui étaient envisagées au stade des orientations budgétaires, le BP 2019 en constituant la traduction financière.

2. Les trois grands chantiers de la Région pour 2019

Les priorités régionales 2019 sont déclinées en trois grands « chantiers », qui regroupent et qui chapeautent l'ensemble des compétences qui sont dévolues à la collectivité :

- **Une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie** : l'éducation et la jeunesse, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage, les solidarités, les services publics, la vie associative et le logement, l'égalité Femmes Hommes, la politique urbaine et la politique de la ville ;
- **Une Région au service des territoires** : l'aménagement du territoire, les transports et les infrastructures, les infrastructures portuaires, la montagne et la ruralité, le sport, la culture, la communication, le patrimoine, les langues catalane et occitane ;
- **Une Région qui prépare l'avenir** : l'agriculture, l'agro-alimentaire et la viticulture, la transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets, la croissance bleue et le plan littoral 21, l'eau, la prévention des risques, le projet foncier, l'industrie, les Grands Groupes et les services aux entreprises, l'économie de proximité, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, l'international, l'Europe, la coopération au développement, l'économie touristique et le thermalisme.

3. Observations générales du CESER :

3.1 - La prise en compte de la transversalité des enjeux globaux

Le CESER regrette toutefois l'absence, dans la présentation de ce projet de budget primitif régional 2019, de la vision transversale à plusieurs politiques territoriales régionales de certains enjeux :

- **le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, en cours d'élaboration.

- **La transition écologique et énergétique**, qui pour être efficace et systémique doit être déclinée dans tous les secteurs d'activité,

- **L'accessibilité et le handicap**, qui doivent également être pensés et pris en compte au travers des différentes politiques territoriales, qu'il s'agisse d'accessibilité des bâtiments régionaux, d'équipements routiers ou ferroviaires, de politique sportive ou culturelle, d'interventions financières aux organismes, notamment,

- **L'égalité Femmes / Hommes**, expression d'une valeur républicaine et démocratique fondamentale qu'il s'agit de traduire dans les réalités économiques, sociales, culturelles, institutionnelles. Le CESER préconise à cet égard de s'emparer de l'outil émergent, dans les pays les plus progressistes en la matière, du budget sensible au genre.

Le CESER regrette également l'absence de prévision sur l'exécution des deux Contrats de plan État-Région (CPER), sur la consommation des fonds européens et sur la prévision de la prochaine programmation européenne 2021-2027 qui impactera notre région et son développement.

3.2 – Les points saillants de l'actualité budgétaire

Concernant ce qui lui est présenté, le CESER retient de ce projet de budget primitif 2019 trois points saillants :

- **Un budget de fonctionnement sous contrôle :**

La nouveauté budgétaire 2018, pour 2019, consiste dans le plafonnement, par le Gouvernement, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des Régions à 1,2% du montant des dépenses réelles constatées l'année échue.

Les collectivités considèrent que ce plafonnement porte atteinte à leur droit constitutionnel de libre administration et dénote une recentralisation du pouvoir par l'Etat, par ailleurs corroborée par la reprise d'une compétence qui avait été décentralisée aux Régions en 2014, celle de l'apprentissage. Plus d'un millier d'élus locaux, maires, présidents de Régions et de Départements, se sont mobilisés et ont lancé, à Marseille, le 26 septembre dernier, un « appel solennel pour les libertés locales » à l'occasion du Congrès des Régions. Ils ont créé l'association « Territoires unis » pour faire entendre leur parole d'« élus de terrain ». La présidente de la Région Occitanie a pour sa part refusé de signer le « pacte financier » par lequel l'Etat impose aux Régions le plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement, ce qui ne dispensera pas la Région Occitanie de son application.

- **Une vraisemblable augmentation des recettes de fonctionnement**

Ce plafonnement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement intervient après plusieurs années d'une baisse cumulée des dotations de l'Etat, qui avait déjà contraint les dépenses des collectivités, et alors même que le remplacement de la dotation globale de fonctionnement par

l'attribution d'une part de la taxe sur la valeur ajoutée nationale jouait en faveur d'une augmentation de leurs recettes.

Les Régions considèrent ainsi que l'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, les empêchant de dépenser des recettes qui pourraient bénéficier aux territoires, aux populations, aux projets et aux acteurs régionaux.

En effet, en cas de dépassement du plafond d'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'Etat applique à la Région une aggravation du plafonnement de l'augmentation desdites dépenses et une réduction des recettes de l'année n+1.

De plus, l'Etat a introduit, dans son calcul, les Fonds européens dont il a lui-même transféré l'utilisation aux Régions. Bien que ceci n'affecte pas son équilibre financier, cette prise en compte a entraîné pour la Région Occitanie le dépassement du seuil d'augmentation de 1,2%. La Région doit dès lors se limiter, en 2019, à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de 1,125 %, au lieu des 1,2 % annoncés.

Pour la Région, qui avait déjà fortement contraint ses dépenses de fonctionnement les années précédentes, cette mesure limite fortement les marges d'action. L'augmentation de 1,125% de ses dépenses de fonctionnement (soit 23 M€) ne suffira pas à couvrir l'évolution naturelle des dépenses liées à l'inflation, évaluée à 2% (soit environ 40 M€). Cette contrainte induit forcément une recherche d'économies supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement."

L'augmentation des recettes qui sera vraisemblablement générée par la ressource dynamique et fluctuante de la TVA, car indexée sur l'activité économique réelle, devrait dès lors générer une augmentation mécanique de l'autofinancement de la collectivité, à défaut de pouvoir être dépensées.

- **L'absence d'autonomie fiscale :**

Rappelons que les Régions dépendent quasiment intégralement des diverses ressources qui leur sont consenties par l'Etat, au travers de l'adoption du projet par la loi de Finances. Elles ne sont pas habilitées à lever l'impôt. En matière de fiscalité, la seule taxe qu'elles sont habilitées à prélever et dont elles peuvent librement fixer le taux, c'est celle de la carte grise. Mais cette ressource représente une recette de 200 millions d'Euros sur un budget de 3,5 milliards d'Euros et la Région s'en tient au taux moyen national.

Dans ce contexte budgétaire contraint, le CESER préconise à la Région de s'engager dans une action de leader territorial au service du développement de nouvelles filières économiques, via son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires en cours d'élaboration, en s'appuyant sur les ressources et sur les savoir-faire locaux.

Le présent avis développera par ailleurs l'analyse du CESER sur les différentes politiques territoriales de la Région et formulera ses préconisations et des points de vigilance.

I. LES POLITIQUES TERRITORIALES RÉGIONALES

1. - L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La Région affirme comme premier grand chantier son action publique au service des femmes et des hommes d'Occitanie. Cette action regroupe notamment toutes les politiques portant sur l'éducation, la jeunesse, l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les années 2018 et 2019, les ventilations budgétaires en direction de ces postes.

L'éducation et la jeunesse, ainsi que l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage correspondent aux plus grands postes de dépenses pour la Région Occitanie.

Le CESER souligne l'effort de la Région en direction des jeunes et note sa volonté de « favoriser leur émancipation et de leur ouvrir la possibilité d'accès au savoir, à la formation et à l'emploi dans les meilleures conditions ».

POLITIQUES	Budget Primitif 2019		Budget Primitif 2018	
	AP et AE	Crédits de paiement	AP et AE	Crédits de paiement
Education et jeunesse	352 313 500 €	401 861 000 €	361 076 000 €	422 203 000 €
Emploi, Formation professionnelle et apprentissage	413 056 900 €	502 221 000 €	925 283 000 €	499 926 000 €
Total	765 370 400 €	904 082 000 €	1 286 359 000 €	922 129 000 €

- **L'éducation et la jeunesse dans la politique régionale**

Tout d'abord, le CESER prend note de la poursuite des orientations de la politique éducative adoptée par la Région en 2018 et qui inscrit comme prioritaires la préservation du pouvoir d'achat des familles et l'implication des jeunes dans la construction de leur avenir en les conviant à être force de proposition auprès de la collectivité régionale, notamment dans le cadre du chantier « lycée de demain ».

Le CESER note avec intérêt la volonté de la Région de favoriser en particulier l'implication des jeunes dans la définition des politiques qui les concernent, avec notamment la mise en place de budgets participatifs dans le cadre du chantier des « lycées de demain ». Le CESER sera attentif à la manière dont ces actions innovantes, qui visent à favoriser la citoyenneté et la participation active des jeunes, sera réalisée. Il demande que la Région apporte des précisions quant au chiffrage et au fléchage de ces budgets participatifs, et demande à avoir des précisions méthodologiques sur la mise en œuvre de cette forme de participation civique. Il demande expressément un retour d'expérience sur le sujet.

Le CESER note que le document du BP affirme le souhait de la Région de poursuivre une politique dynamique sur la question de la jeunesse en soutenant les divers acteurs qui interviennent auprès de ces publics : champ de l'éducation et associations d'éducation populaire en particulier. Il regrette néanmoins que le rôle des têtes de réseaux associatives ne soit pas valorisé et identifié dans le budget par des moyens dédiés, et soulève la nécessité de réaffirmer l'importance de leur rôle et de leur partenariat avec la Région. La Région ne doit pas craindre d'affirmer son soutien et la légitimité

des corps intermédiaires dans leur fonction de représentation et d'interlocuteur des politiques publiques.

- **La construction et la rénovation des lycées**

Le CESER prend acte de la politique volontariste de la Région en matière de construction de nouveaux lycées afin de répondre aux enjeux démographiques du territoire (arrivée de 4 000 nouveaux lycéens par an en moyenne). 5 lycées ont été ouverts depuis 2016, et 5 autres lycées seront construits sur la période 2019-2022 : Gignac (34), Cazères (31), Gragnague (31), Sommières (30) et Cournontéral (34).

Le CESER préconise la recherche d'un modèle de concertation, outil innovant favorisant la conception de nouveaux établissements scolaires, car elle apporterait une base pour développer la mise en œuvre concertée de lieux de vie épanouissants et améliorant à la fois les conditions de vie et d'études des jeunes, et à la fois les conditions de travail des enseignants et personnels techniques. Le CESER demande qu'en amont des projets de conception des lycées, la concertation avec tous les acteurs constituant la communauté éducative soit renforcée.

Le CESER salue la mise en œuvre de la rénovation énergétique des lycées via un programme d'économie d'énergie de 3 M€ et la mise en place d'actions fortes de développement durable comme la construction et la rénovation de chaufferies bois dans 25 lycées déjà équipés, ou l'investissement dans la géothermie pour certains établissements (Sérignan, Pibrac, Cazères...).

Le CESER sera extrêmement vigilant au moment de l'examen du compte administratif sur l'effectivité des budgets engagés sur la mise en accessibilité des lycées (bâtiments et conditions d'études).

- **La réussite et la construction de l'autonomie des jeunes et de leur citoyenneté, au travers de parcours individualisés**

- **Conditions d'études**

Depuis la rentrée 2018, la maintenance informatique des lycées est assurée sur tout le territoire par les services de la Région. Le CESER félicite la Région de l'effectivité de ce nouveau mode de fonctionnement et de l'harmonisation des modalités de maintenance informatique. Il observera la mise en place de ce nouveau système.

En matière de numérique éducatif, la Région entend poursuivre son action pluriannuelle de labellisation numérique des lycées d'Occitanie, et le dispositif loRdi (équipement de l'ensemble des élèves entrant en seconde), ainsi que le déploiement du Wifi dans les zones pédagogiques.

Le CESER félicite la Région du succès du dispositif Carte Jeune (aide à la lecture, à l'acquisition d'une licence sportive et d'un ordinateur, gratuité des manuels scolaires, accès sécurisé à la restauration), véritable sésame pour ses détenteurs.

Le CESER prend acte de l'amplification de l'action de la Région en faveur de la santé alimentaire, d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement, via le programme « l'Occitanie dans mon assiette », destiné à favoriser l'acquisition de produits de proximité et de qualité, qui sera étendu à de nouveaux lycées. 50 lycées ont déjà répondu à l'appel, l'objectif de la Région est de doubler ce chiffre en 2019, et d'arriver à terme à un engagement de tous les lycées. La totalité des lycées étant désormais gérés en régie directe (sauf un), la Région peut agir sur la formation des agents et l'accompagnement des gestionnaires pour la formation des cuisiniers et la valorisation de leur travail.

○ **Participation active à la vie publique régionale**

Le CESER prend acte du soutien que la Région apporte à la jeunesse, notamment via le nouveau Conseil Régional des Jeunes (CRJ), installé en juin 2018 et issu d'une large concertation avec les jeunes et les acteurs de la jeunesse. Cette instance illustre la nouvelle stratégie régionale en matière de jeunesse adoptée en mars 2018 et participe à la démarche de citoyenneté active mise en œuvre par la collectivité régionale. Le CESER souhaite que le CRJ tienne compte des organisations existantes et les associe à ses travaux. Il demande à être mise en relation avec le CRJ, et évaluera les moyens qui lui seront dédiés en 2019 lors du vote du compte administratif.

En 2019, le CRJ poursuivra et renforcera son action pour être un lieu d'expression, de concertation, de propositions et d'actions avec des réunions plénières, territoriales ou numériques. Il sera également associé aux grandes concertations lancées par la Région : l'Alimentation et le Lycée de demain.

• **La formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi**

La formation professionnelle est une des compétences majeures de la Région. Les multiples lois votées ces dernières années sont venues modifier, voire bousculer les secteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'action de la Région s'articule autour de 3 piliers :

- la justice sociale,
- l'appui au développement économique,
- la prise en compte de la diversité des territoires.

2019 sera l'année de l'essor de la Stratégie Régionale Emploi Croissance (SREC), avec notamment le démarrage opérationnel du Programme Régional de Formations (PRF) 2019-2022.

○ **Apprentissage : un effort maintenu sur l'année 2019 malgré la réforme en cours**

Le CESER félicite la Région suite à la parution des premiers résultats du Plan de développement de l'apprentissage : + 4,4 % d'apprentis (objectif 3 %), la région compte actuellement 36 438 apprentis.

Malgré la publication de la loi du 5 septembre 2018 sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui transfère des compétences régionales aux branches professionnelles, la Région souhaite poursuivre son action dans ce secteur afin de ne pas freiner la dynamique de reprise de l'apprentissage en Occitanie. Le CESER se réjouit que la Région assure sa compétence jusqu'au transfert pour offrir au plus grand nombre de jeunes des solutions d'insertion professionnelle, et il restera attentif à l'impact de ces modifications législatives sur le devenir des CFA et des apprentis.

La Région réaffirme son soutien en direction des CFA notamment par une revalorisation du taux de prise en charge des établissements fragilisés. Le CESER prend acte de son engagement envers les CFA en difficulté, et de la légère augmentation du budget apprentissage pour l'exercice 2019.

Le CESER veillera à ce que les jeunes en apprentissage continuent à bénéficier des aides Carte Jeune après 2020.

Un point de vigilance sera apporté sur les dotations pour les constructions de bâtiments dédiés à l'apprentissage dans les écoles de management, afin qu'elles portent tant sur les écoles privées que sur les universités (Toulouse Management School de UT1).

○ **Orientation : le rôle central de la Région renforcé**

La loi du 5 septembre 2018 conforte en revanche les compétences de la Région en matière d'orientation, puisqu'il lui est affirmé un rôle de coordinateur de la politique dans ce domaine. Le rôle de la Région en matière de coordination de l'information des publics est élargi par cette loi aux publics scolaires (collèges et lycées). La Région devra donc associer à la dynamique du SPRO les établissements scolaires et universitaires.

Dans le document du BP, la Région affiche son projet d'animer et de piloter des actions en matière d'orientation via le nouveau réseau d'accueil du public que sont les Maisons de la Région et les deux Cités de l'Orientation de Toulouse et Montpellier. Le CESER rappelle qu'il est essentiel que la Région s'appuie sur l'expertise et sur l'articulation des missions des autres acteurs présents sur le territoire (CRIJ et réseau Information Jeunesse, associations de jeunesse et d'éducation populaire, CIO, service public de l'emploi, organismes paritaires).

Le CESER note avec satisfaction la réaffirmation du rôle des Régions comme service public régional de l'orientation car elles sont au plus près des territoires pour coordonner l'information des publics sur le continuum Bac-3/Bac +8, notamment de par ses compétences sur les lycées et l'enseignement supérieur.

Le CESER s'interroge sur les modalités d'intégration du personnel ONISEP dans le personnel Région, et sur les modalités financières de ce transfert. Est-il comptabilisé dans les 8 millions d'€ de budget consacrés à l'orientation ?

Le CESER demande à obtenir des précisions quant à la répartition de ces 8 millions d'€ destinés à l'orientation.

• **Formation des demandeurs d'emploi**

Les programmes régionaux de formation (PRF) des demandeurs d'emploi des deux ex-Régions se terminent fin 2018. Un PRF 2019-2022 harmonisé sur l'ensemble du territoire Occitanie sera mis en œuvre à partir de janvier 2019.

Le CESER salue la volonté de la Région de réaffirmer une politique volontariste de soutien à l'emploi en permettant au plus grand nombre, en particulier les jeunes, d'accéder à une qualification reconnue, répondant aux besoins en compétence des entreprises. Cependant, le CESER demande que ces formations puissent être réalisées au plus près des demandeurs d'emplois sur les territoires, et que la Région travaille avec des organismes de proximité.

Le CESER s'interroge sur la répartition des modes de financement des actions de formations collectives et individuelles entre la Région et Pôle Emploi, et demande une clarification sur ce point.

L'année 2019 concrétise l'uniformisation du mode de gestion des Ecoles Régionales de la 2^{ème} Chance du territoire, mais le CESER regrette que dans le document du BP ne soit pas suffisamment développée la politique de soutien au réseau des écoles de la 2^{ème} chance et craint sa banalisation.

Par ailleurs, l'Occitanie étant la 2^{ème} région française la plus touchée par le chômage (11%) juste derrière les Hauts de France (11,6 %) et devant PACA (10,8 %)- le CESER propose que la Région se porte candidate pour expérimenter le dispositif national « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée ».

- **Déclinaison territoriale**

Au travers de l'ouverture début 2019 de 3 nouvelles Maisons de la Région (Foix, Albi et Tarbes) et ensuite la création de 4 Maisons de Ma Région supplémentaires (Pibrac, Castres, Millau, et Alès), la Région proposera en 2019 une offre de services de proximité accessible à tous les habitants d'Occitanie. Cette déclinaison territoriale de la politique emploi/formation va donc s'intensifier en 2019 par une présence régionale forte et structurée des Maisons de la Région en lieu et place des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF).

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre de cette offre de service dynamique pour garantir l'égalité des chances dans l'accès aux formations et favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées, mais s'interroge sur la problématique de l'égalité des chances soulevée par un maillage territorial insuffisamment serré. Les MCEF rendaient un service de proximité très fort, alors que les Maisons de Ma Région restent pour certaines très éloignées des bassins de vie et posent un problème de mobilité.

- **Les formations sanitaires et sociales**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, avec les transferts de compétences opérés par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les Régions ont la charge du financement des formations initiales des travailleurs sociaux et du fonctionnement des établissements de formation aux professions paramédicales.

Le projet de BP 2019 présente les diverses réformes en cours qui se sont succédées au niveau national. Le CESER, tout comme la Région, regrette grandement le manque de concertation préalable à la succession récente de ces réformes, décidées sans même mentionner la compensation des impacts pour les parties prenantes.

Le CESER salue l'ambition forte de la Région Occitanie en matière de formations sanitaires et sociales qui s'inscrit dans la déclinaison du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2017-2021, et suivra avec attention la poursuite de son déploiement pour former en Occitanie des professionnels de la santé et en travail social au service des besoins de nos concitoyens.

Le CESER soutient l'action de la Région qui consiste à garantir la qualité de vie des apprenants avec des aides qui les concernent directement (bourses), à apporter aux établissements de formation maillant le territoire régional les moyens nécessaires pour leur fonctionnement et le déploiement de formations de qualité, et à accompagner la modernisation des établissements de formation.

Enfin, le CESER prend acte de la volonté de la Région de vouloir contribuer à attirer dans les territoires et/ou secteurs en tension des professionnels pour répondre au besoin des populations et des territoires, en proposant notamment la signature de « contrats de fidélisation » tripartites (Région - employeur - élève) visant à fidéliser le jeune diplômé auprès d'un employeur confronté à un problème récurrent de recrutement ou de turn-over élevé de son personnel.

- **L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation**

D'une manière générale, le CESER salue la politique volontariste de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation notamment en soutenant et développant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés dans les villes d'équilibre d'Occitanie.

Le CESER apprécie qu'en application du SRESRI, la Région propose un ensemble de dispositifs de soutien adaptés aux différents niveaux de maturité technologique du concept au transfert. Ces dispositifs forment un ensemble cohérent pour l'appui au transfert de technologie, au financement des projets de recherche, notamment pour les PME, et à l'accompagnement d'entreprises innovantes.

Le CESER note également que la Région va au-delà de ses compétences propres face à la difficulté pour les unités de recherche d'obtenir des financements en recherche plus exploratoire, notamment par l'attribution d'allocations doctorales.

Le CESER salue la stratégie que la Région a su mettre en place en accompagnant financièrement de manière réciproque certains programmes de l'Etat comme elle a pu le faire sur le programme « make our planet great again ».

De la même manière, la Région s'est engagée à accompagner le projet d'Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle porté par l'Université Fédérale de Toulouse (ANITI). Le soutien du projet de Toulouse ANITI, présélectionné sur la phase 1, dont le dépôt de dossier est fixé au 15 Janvier 2019, doit être visible et appuyé. La Région bénéficie d'une tradition de recherche mathématique. L'obtention de ce centre interdisciplinaire augmenterait le rayonnement de la Région et permettrait d'obtenir le financement de l'Etat accompagnant le centre de recherche. Le CESER approuve le volet stratégie numérique et intelligence artificielle du plan et incite la Région à accélérer les processus d'adaptation et d'implication concernant cette transformation.

En vue de réduire les barrières géographiques et sociales pour les jeunes, le CESER est favorable à des expérimentations territoriales en partenariat avec l'Etat pour développer des outils innovants visant à proposer aux jeunes éloignés de l'enseignement supérieur une offre de formation en réelle proximité, entre autres, en s'appuyant sur la formation à distance et sur les infrastructures régionales. Néanmoins, le CESER souligne l'initiative nécessaire de l'Etat dans la mesure où la Région est prête à accompagner.

Face aux enjeux du changement climatique, le CESER se félicite du soutien apporté à des projets innovants pour une économie bas carbone ou la gestion intelligente de l'énergie (smart grids).

En revanche, le CESER s'inquiète de l'étalement de l'actuel Contrat de Plan Etat-Région (CPER) sur 2 années supplémentaires, sans octroi de crédits supplémentaires de la part de l'Etat. Compte tenu de l'accroissement des besoins et de l'augmentation de la population concernée, le CESER soutient la demande de la Région faite à l'Etat de maintenir ses engagements financiers initiaux sur la même durée ou de prolonger la durée du contrat en augmentant les crédits pour les deux années supplémentaires.

Le CESER est préoccupé par la non reconduction des dispositifs d'attractivité (chaires, équipes d'excellence) destinés à favoriser l'accueil et l'ancrage en région de chercheuses et de chercheurs reconnus pour leur excellence scientifique. La perte de l'IDEX sur l'académie de Toulouse a fait disparaître ces dispositifs. Le CESER préconise la réintroduction de ce type de dispositif qui contribue à l'attractivité de la Région et à son rayonnement international.

Le CESER souhaite également adresser à l'Etat sa profonde inquiétude sur les retards d'investissement au profit de l'immobilier et des équipements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est urgent et indispensable de combler ce déficit.

2. – Les activités économiques

2.1. Entreprises, filières

Le CESER contribue aux orientations des politiques régionales par ses Avis dont nous rappellerons quelques éléments concernant :

- **l'industrie, les grands groupes, les services aux entreprises,**
- **l'économie de proximité,**
- **économie touristique et thermalisme.**

Le CESER salue l'effort de la Région Occitanie en faveur du développement économique à travers ses schémas régionaux : SREC et SRDEII.

Le CESER approuve l'effort d'investissements de la Région qui gère le contrat financier imposé par l'Etat, dont les dotations s'amointrissent.

- **L'Industrie, les grands groupes, les services aux entreprises**

Le budget consacré à cette politique en 2019 sera de 135 M€.

Les différentes commissions du Conseil Régional ont travaillé à des actions impactant les activités et mutations économiques de la Région.

Le CESER a relevé en particulier et soutien les actions régionales concernant :

- les projets de coopération décentralisée,
- les actions de rayonnement à l'international,
- l'accompagnement transition énergétique,
- les projets énergies renouvelables,
- la formation professionnelle mise en œuvre du plan 2019-2022,
- le plan investissement compétences 569 millions d'euros en Occitanie et convention avec Pôle - Emploi,
- les aides aux apprentis,
- le Pass Occitanie et Pass export,
- le plus gros budget de la Région sur les transports et les infrastructures,
- les ports régionaux : extension et aménagement,
- les fonds d'investissements pêche et aquaculture.

Le CESER soutient le développement des dispositifs : Pass, Contrats, Appels à projets, et souligne l'augmentation de 11 M€ à 15 M€ du budget Pass Occitanie. Les efforts consentis pour ramener les obtentions d'aides (Pass Occitanie) à 63 jours doivent être poursuivis pour tenter de baisser encore ce délai.

Le CESER salue la mise en place du contrat « Occitanie Attractive » visant à accroître l'attractivité de la Région et soutient la politique visant à renforcer la capacité exportatrice des entreprises de la région.

Le CESER partage la volonté de la Région d'accompagner la consolidation financière des entreprises, d'accroître le potentiel d'investissements (condition à la création de valeurs et d'emplois).

Le CESER salue le soutien de la Région aux filières structurées et aux filières émergentes, pour l'accompagnement de leurs mutations et la stimulation de l'innovation, notamment par le soutien et la mise en place d'un comité Stratégique de la filière automobile en Occitanie.

Le CESER sera vigilant sur l'évolution des projets engagés en matière de financement et à la mobilisation des budgets tels qu'ils sont prévus en particulier pour le développement des filières.

- Support aux projets en matière de financement
- Trouver des appuis et mobiliser des budgets
- Contreparties aux aides financières, règlement financier régional

- **L'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire**

- **Le développement de l'économie de proximité**

Le budget consacré à cette politique en 2019 sera de 56,8 M€, hors fonds européens.

Le CESER salue la montée en puissance de l'économie de proximité qui souligne l'importance pour un territoire des TPE et de l'artisanat, en lien avec des services publics maintenus et développés. (Commission 15 de la Région). En effet le CESER considère essentiel l'action menée pour lutter contre le développement des inégalités territoriales et sociales.

Le CESER prend acte de la démarche régionale en matière d'accompagnement des entreprises de la Région avec le déploiement de l'offre de services Ressources Humaines. Il souligne l'intérêt de l'effort de la Région pour les aides en faveur des TPE en difficultés de recrutement, en lien avec Pôle Emploi et la DIRECCTE. Il préconise l'instauration complémentaire d'une collaboration territoriale de la Région avec le réseau des acteurs territoriaux existants et compétents, présents sur l'ensemble du territoire dans leur diversité (associations, chambres consulaires, services publics), de façon à favoriser une action globale, synergique et non concurrentielle en faveur du développement local. Il souhaite disposer d'informations complémentaires pour mieux connaître le périmètre de ce soutien et son articulation avec les dispositifs existants portés par les acteurs de la société civile et sera vigilant aux modalités de mise en œuvre de cet accompagnement.

- **Le plan régional d'action pour l'économie sociale et solidaire**

Le CESER estime l'engagement de la Région, auprès des entreprises, prioritaire et son action d'aide à l'entrepreneuriat doit se pérenniser.

Le CESER relève que la Région doit travailler en relais avec les chambres consulaires qui remontent les besoins des territoires pour servir les entreprises et favoriser ou soutenir leur développement.

Le CESER partage la vision de la Région sur la nécessité d'être proactive en matière d'Économie Sociale et Solidaire. Le développement du Plan ESS 2018-2021 est considéré comme un outil pouvant permettre d'atteindre les objectifs d'utilité sociale dans un projet économique et de gouvernance démocratique, dans le respect des salariés et des citoyens, du respect de l'environnement et de la gestion éthique. En ce sens le CESER salue cette ambition de promouvoir la transition vers des territoires soutenables, solidaires et équitables. Le budget engagé par la Région sera de 5,4 M€.

Le CESER se félicite de la décision de la Région de la mise en place et de la facilitation des dispositifs régionaux dans le cadre de la proximité et enfin approuve la volonté d'évaluer l'impact de ceux-ci dès 2019.

- **Économie Touristique et thermalisme**

Le budget consacré à cette politique en 2019 sera de 50,8 M€ en autorisation de Programme soit une augmentation de 25% par rapport à 2018.

Le CESER salue le déploiement de la démarche de qualification et compétitivité du tourisme ;
Objectif : être dans le Top 10 des destinations touristiques et gagner 4 à 5 millions de nuitées par an.

Le CESER se satisfait du succès des dispositifs en faveur des entreprises pour le développement et l'innovation touristique.

Le CESER estime positive la démarche Qualité Occitanie Sud de France.

Le CESER appuie le plan Montagne permettant la modernisation des stations thermales et des stations de ski. Le CESER attire l'attention de la Région sur le soutien à apporter aux petites stations de montagne pour leur reconversion car elles risquent de s'endetter lourdement dans un contexte de réchauffement climatique.

Le CESER partage la volonté de la Région de promouvoir les Grands Sites et s'engage à utiliser ceux-ci comme moteur de structuration et de solidarité en matière de développement économique des territoires permettant ainsi un rayonnement plus large.

Le CESER considère positif l'organisation du Campus européen de l'innovation touristique.

Le CESER soutient la démarche de démoüstication car elle contribue à l'attractivité touristique du territoire occitan, et en particulier du littoral.

Le CESER souhaite voir renforcée la place des mobilités douces qui confortent l'attractivité touristique des territoires.

Le CESER prend en compte le souhait de la Région de flécher les aides, cependant il serait intéressant d'avoir un retour de celles-ci aux acteurs bénéficiaires afin d'analyser le maintien des emplois, le développement économique, etc.

Le CESER estime que la Région devrait donner de la visibilité aux actions budgétaires et établir un budget analytique pour observer l'utilisation de ces aides.

De manière générale et en conclusion ou point de vigilance, il faut insister sur la nécessité de l'évaluation de l'impact de ces actions et des moyens financiers qui sont alloués. Préciser que le CESER y sera particulièrement attentif.

Le CESER pointe également que la Région doit obtenir de l'Etat les ressources liées aux transferts de compétences qui, sans financement, mettraient en déséquilibre les budgets régionaux.

Le CESER souligne enfin que la Région doit accentuer ses efforts sur la participation citoyenne sur l'ensemble de son territoire et veiller aux équilibres sociaux et économiques garants d'un développement durable.

2.2. L'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Viticulture¹

Parmi les 3 chantiers principaux de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre du Budget Primitif 2019, les chantiers 2 et 3, situés dans la première partie du document, concernent notamment :

- la montagne et la ruralité,
- l'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture,
- l'eau et la prévention des risques,
- le projet foncier,
- l'industrie et l'économie de proximité,
- l'international, l'Europe et la coopération.

- **Remarques générales**

A l'examen de ce Budget et malgré une volonté de précision, les Conseillers du CESER notent à nouveau une difficulté de lisibilité des actions qui impactent les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, qui se retrouvent de manière transversale dans de nombreuses thématiques.

Pour les aspects agricoles, agroalimentaires et forestiers, les financements Région mêlés aux financements européens (LEADER et FEDER), dont beaucoup fonctionnent sur la base d'Appels à projets, ne facilitent pas une lecture à long terme des actions engagées.

Quant aux actions concernant la montagne, l'eau et la prévention des risques, cette complexité est encore renforcée par les divers contrats de Plan Etat/Région, dont certains interrégionaux, qui incluent également des financements européens.

D'une manière générale, si le CESER salue la volonté politique de la Région de travailler sur un mode projet/expérimentation, en particulier pour les territoires ruraux, avec un accompagnement en ingénierie et de multiples co-financements pour assurer des synergies locales, il insiste sur la nécessité de renforcer l'évaluation, en définissant des indicateurs a priori, en concertation avec les acteurs, les partenaires et les citoyens ; faute de quoi, la lisibilité et donc la compréhension de l'action politique régionale sera difficile.

Enfin, le CESER rappelle son souhait d'un grand projet politique agricole, agroalimentaire et forestier pour la région, qui mette en exergue les atouts de ces secteurs et affiche clairement les orientations politiques de la Région.

- **Agriculture, Agroalimentaire, Viticulture et Forêt**

Le CESER note avec satisfaction une volonté de la Région de prendre en compte les demandes et les Avis rendus par le CESER, en particulier sur l'installation/transmission en Occitanie et sur l'alimentation et le e-commerce. Par exemple, sur les thématiques agricultures et agroalimentaires, et viticulture, les financements au BP 2019 (hors fonds européens) sont en hausse en Autorisation de Programme et d'Engagement (AP/AE) avec 72.388.500 €, mais à nouveau en baisse en Crédits de Paiements (CP) avec 46.704.000 € en CP². En y ajoutant le FEADER agriculture, les montants

² Pour mémoire au BP 2018 : 67 803 000 € en AP/AE et 50 280 000 € en CP pour l'investissement et le fonctionnement des thématiques agriculture, agroalimentaire et viticulture.

respectifs pour ces thématiques s'élèvent à 537 064 € en AP/AE et en 511 379 600 € en CP, ce qui permet une augmentation significative de l'enveloppe de ces secteurs par rapport au BP 2018³.

Quant aux actions diverses qui concernent l'accompagnement, la promotion et le développement des filières agricoles, agroalimentaires, forêt, bois et la promotion des produits agricoles, elles sont éclatées en de multiples sous-paragraphes, donc peu lisibles pour chaque thème. Elles font néanmoins clairement apparaître des soutiens à l'installation en agriculture, au maintien et au développement des exploitations agricoles et forestières, aux filières agricoles, agroalimentaires et forestières (exploitations et entreprises agroalimentaires) et à la promotion des produits d'Occitanie (avec une segmentation de la marque Sud de France en produits bio, produits d'excellence pour les produits sous Signes Officiels de Qualité et produit en Occitanie, de manière à proposer des produits accessibles à tous les consommateurs), ce qui est positif.

Par ailleurs, l'accent est mis sur les aspects collectifs, avec la poursuite de la mutualisation de matériels agricoles dans les CUMA ou l'harmonisation des Groupements d'Employeurs sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le CESER est particulièrement satisfait qu'un volet concernant la « Grande cause alimentaire régionale » soit clairement identifié avec un financement de 718 000 € en 2019, pour le renforcement des circuits courts, des actions visant à conforter la relation offre/demande alimentaire, des formations pour les acteurs du secteur, des innovations et un accompagnement des projets territoriaux alimentaires, et notamment la création d'une plateforme régionale d'achats de produits locaux. L'organisation d'assises régionales de la Distribution Alimentaire s'inscrit également dans le sens d'une meilleure organisation et répartition de la valeur ajoutée au sein des filières.

Le CESER relève avec satisfaction la prise en compte, dans le projet de Pacte Régional « Pour une Alimentation Durable en Occitanie », qui sera soumis au vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional le 20 décembre 2018, de 35 préconisations sur les 41 qu'il a votées dans son avis sur le développement des filières agricoles et agroalimentaires.

Cependant, le CESER tient à attirer particulièrement l'attention du Conseil régional sur :

- les financements concernant la filière Forêt-Bois, qui doit rattraper un retard de 10 ans en termes de reboisement et nécessite un investissement massif dans les industries de transformation en aval pour valoriser ces productions.

- la nécessité d'évaluer l'installation en agriculture.

- **Projets fonciers et foncier agricole**

Le budget concernant ce projet (2 230 000 € en AP/AE et 814 000 € en CP) et les actions 2019 (amplification du programme « reconquête des friches en Occitanie », consolidation des relations avec les opérateurs fonciers régionaux) traduisent des avancées en matière de mobilisation du foncier dans la région, ainsi que le début de la concertation régionale.

Pour le foncier agricole, dont la préservation est indispensable au maintien d'une agriculture de proximité, le CESER note pour 2019 une enveloppe de 256 000 € en Autorisation d'Engagement pour accompagner les acteurs, et la création d'un fonds régional sur le foncier adossé aux instruments financiers, avec une enveloppe de 500 000 € et le recrutement d'une AMO pour la configuration d'un fond régional foncier agricole.

³ Pour mémoire, FEADER au BP 2018 pour ces thématiques : 205 585 950 € euros en AP/AE et 464 675 604 en CP.

Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de renforcer les politiques foncières et d'être vigilant sur la consommation des terres agricoles, notamment en périphérie des deux grandes métropoles, en travaillant en bonne intelligence avec la profession agricole pour l'aménagement des territoires, en particulier dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Enfin, le CESER conteste la méthodologie des "compensations environnementales", qui utilisent de nombreuses terres agricoles. Il propose que le dispositif des « prestations environnementales »⁴ (ou des mesures agri - environnementales) soit mis en place pour les travaux de grandes infrastructures, entre l'aménageur, les exploitants volontaires sur les surfaces qu'ils maîtrisent, et l'opérateur de compensation, en accord et sous le contrôle des services instructeurs et en lien avec les instances agricoles. Les agriculteurs seraient rémunérés pour cette contribution environnementale sur leurs terres.

Lorsque la maîtrise foncière est obligatoire au titre de la compensation environnementale, le CESER demande que la profession agricole, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) soient étroitement associés par les services instructeurs, pour l'animation foncière, et cela, très en amont, afin d'éviter les concurrences sur les mêmes espaces et contrôler le prix du foncier.

- **Développement économique (grands groupes, services aux entreprises et économie de proximité)**

Le CESER note des enveloppes financières importantes (autour de 158 000 000 € en AP/AE et CP pour l'industrie, les grands groupes et les services aux entreprises et pour l'économie de proximité 57 860 000 € en AP/AE et 27 890 500 € en CP).

Les actions et dispositifs mis en place par la Région ont un effet levier important, qu'il s'agisse des dispositifs⁵ adoptés lors du vote du SRDEII, de l'accompagnement des entreprises des filières matures, émergentes et des filières, artisanales et commerciales territoriales, liées à un bassin d'emploi local ou à des savoir-faire existants pour répondre notamment aux défis écologiques et numériques. Il s'agit notamment d'innover et de produire en Occitanie, d'accroître l'attractivité de la région et de renforcer la capacité exportatrice des entreprises, mais également de soutenir les entreprises en difficulté ou de maintenir l'attractivité commerciale en milieu rural (Pass commerce de proximité).

- **Coopération et développement International**

Enfin, le CESER est conscient de la nécessité d'accompagner les porteurs de projets pour capter des fonds européens pour le territoire et d'accélérer la gestion des fonds européens 2014-2020 pour préparer l'après 2020 (notamment les fonds FEDER et FEADER) et plus particulièrement les 2.089 M€ du 2^{ème} pilier de la politique agricole commune (PAC) et de la pêche.

⁴ A noter que ces contrats peuvent aussi être utilisés pour d'autres enjeux : RSE, valorisation de la trame verte et bleue, prévention des inondations, protection des captages d'eau potables, préservation des espèces menacées, réduction de l'empreinte carbone... etc.

⁵ « Pass, contrats, appels à projets »

2.3. La Méditerranée et le littoral

En Préambule, le CESER regrette vivement l'absence d'élus du Conseil Régional pour l'audition de présentation au CESER du BP 2019 relatif aux infrastructures portuaires, à la croissance bleue et au Plan Littoral 21. Cela étant des représentants de la Direction de la Mer ont pu apporter quelques éléments de réponse. Les membres de la Commission les remercient.

- **Les infrastructures portuaires**

À la fois outils de communication tant pour le transport de passagers que pour les marchandises, lieux d'échanges intermodaux et zones d'activités où les produits peuvent être manutentionnés, stockés et transformés, les ports constituent un levier de croissance économique indéniable pour l'ensemble du territoire, qu'ils soient « littoraux » mais également « fluviaux », voire « terrestres ».

Le CESER note avec satisfaction la préoccupation de la Région pour le développement de l'inter-modalité portuaire. Il considère en effet, que la mise à niveau des infrastructures portuaires et les travaux nécessaires au développement de l'inter-modalité sont indispensables, en particulier les voies ferroviaires du Port de Sète, appelé visiblement à se développer au plan économique, comme avec la Turquie, l'Algérie ou la Tunisie.

La gouvernance des Ports occitans interroge encore le CESER : suite aux transferts en 2007, à la Région de la propriété des ports de Sète-Frontignan et Port-La Nouvelle, puis du Port de pêche du Grau du Roi en janvier 2017, Port-Vendres, propriété du Département des Pyrénées Orientales, souhaite désormais être rattaché à une gestion régionale ; le port fluvial de Laudun-L'Ardoise reste, pour l'heure, la propriété de Voies Navigables de France. La problématique de l'absence de stratégie globale et de gouvernance portuaire commune en Occitanie a été posée par le CESER dans son Avis du 31 janvier 2017. Le CESER estime que seule la Région peut et doit rassembler les acteurs pour avoir une véritable stratégie pour les ports, la logistique, et l'inter-modalité créateurs de richesse et d'emploi, dans le cadre d'une gestion commune des ports et d'une logistique Régionale des Pyrénées au Rhône.

Le CESER rappelle qu'il existe HAROPA (Le Havre/Rouen/Paris) depuis 2012, le Syndicat des Ports Bretons, et le GIE des Ports Normands. Seule notre région Occitanie conserve des ports qui sont encore en concurrence entre eux, alors que le dernier conseil interministériel de la Mer du 15 novembre à Dunkerque, a décidé de la fusion du Havre, Rouen Paris, et recommandé la mise en place d'un GIE entre les ports français de la Méditerranée.

Concernant Port-La Nouvelle, et les investissements relatifs à l'installation de l'éolien flottant et de l'extension du Port, le CESER rappelle ses préconisations concernant l'importance des investissements programmés et demande à la Région une très grande vigilance pour ne pas engager des dépenses lourdes sans garantie de trafic exogène supplémentaire et d'investissements des acteurs privés. De plus, suite à ce qui nous a été indiqué, l'augmentation des trafics céréalier et pétrolier ne justifie en aucun cas à elle seule, le coût important prévu pour l'extension du Port.

Concernant le Port de Sète-Frontignan, le CESER souhaite que les réalisations pour la construction du Terminal passager (gare maritime), tiennent compte de la stagnation du trafic Ferries et suggère à la Région, une réduction du montant de l'investissement prévu afin qu'il soit en adéquation avec les prévisions du nombre de passagers, considérant que le terminal passager sera faiblement utilisé par les croisiéristes, qui partent en excursion en bus directement depuis le navire.

Enfin, si le CESER apprécie la volonté de la Région Occitanie de devenir la 1^{ère} région à énergie positive, il n'en demeure pas moins que le projet de développement de Port-La Nouvelle visant à le faire devenir « un hub méditerranéen pour l'éolien flottant » mérite d'être réfléchi et validé auprès

de tous les acteurs méditerranéens susceptibles d'engager la mise en place d'éolien flottant ; par ailleurs, il rappelle également que la filière pêche, déjà affectée par la diminution de ses surfaces d'exploitation, devra faire l'objet de compensations face à cette nouvelle réduction.

- **La « croissance bleue » et le Plan littoral 21**

La stratégie «Croissance bleue» est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne qui offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Il s'agit de la contribution de la politique maritime intégrée à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le CESER note que la Région « continue d'affirmer sa place en tant que puissance maritime, que ce soit via sa compétence portuaire, la mise en œuvre du Plan Littoral 21 ou encore le développement de projets éoliens en mer. Le Plan Littoral 21 poursuit ses objectifs de développement durable au service des territoires, de l'économie et de la cohésion régionale ».

Sans revenir sur l'inquiétude du CESER face au manque de crédits d'État sur les thématiques évoquées ci-dessus, le CESER compte sur un budget conséquent de la Région jusqu'en 2020.

- **L'adaptation du littoral face au changement climatique**

Le CESER rappelle que la Région a un rôle important à jouer dans l'anticipation des risques environnementaux, sociaux et économiques liés à l'adaptation du littoral méditerranéen face aux conséquences du changement climatique. Des moyens devraient être alloués pour promouvoir la recomposition spatiale des territoires, assurer la cohérence des stratégies d'adaptation sur toute la façade, et encadrer l'innovation. Ce manque est d'autant plus manifeste qu'à l'heure actuelle, le plan Littoral 21 traite essentiellement du développement éolien.

L'urbanisation du littoral pose également de nombreux problèmes face au changement climatique amorcé et déjà visible en Méditerranée (érosion côtière, canalisation des cours d'eau, ruissellement urbain, pollutions...) entraînant une dégradation de la qualité et de la productivité des milieux marins (ressources halieutiques) et lagunaires (3 150 ha de concessions conchylicoles).

Aussi le CESER sera vigilant et exigeant sur « l'expertise urbanistique et d'aménagement à destination des acteurs publics du Littoral » que mettra en place la Région en 2019.

- **Les perspectives des filières pêche et aquaculture**

Les acteurs du littoral auditionnés dans le cadre de ce dernier Avis du CESER, adopté à l'unanimité le 11 octobre 2018, à ce sujet, ont tous indiqué un déficit d'information quant aux possibilités d'obtenir des subventions nationales, régionales, ou européennes (FEDER ou FEAMP) faute de service d'aide au montage de projets économiques et/ou territoriaux.

Conformément à sa préconisation N°8⁶, le CESER demande à la Région de mettre en place un Service spécifique à Montpellier, capable d'orienter les porteurs de projets sur le programme européen approprié et/ou sur des financements régionaux contractualisés ou pas avec l'État et de les aider à monter financièrement ces projets.

⁶ Avis du 11 octobre 2018.

De même, la Région annonce qu' « un dispositif d'intervention en faveur de l'environnement marin sera mis en place en 2019, et qui encadrera les interventions régionales en faveur de la préservation des milieux et des espèces, de l'acquisition de connaissance ou encore de la gestion des aires marines protégées en lien avec le Parlement de la Mer ».

Si le CESER est satisfait qu'un nouveau dispositif d'intervention soit mis en place sur les thématiques évoquées, il s'étonne de la réduction du budget du CEPALMAR, outil de la Région en la matière, en rappelant sa préconisation relative au nécessaire soutien humain et financier de cet organisme.⁷

La volonté de développement de la filière pêche et aquaculture apparaît clairement. Cependant, nous le savons tous, la flotte est vieillissante et l'UE interdit les aides publiques à la construction de navires neufs. Pour concevoir le navire de pêche méditerranéen du futur, le CESER demande au Conseil Régional d'élaborer d'urgence le cahier des charges permettant aux chantiers navals d'étudier la construction de ce nouveau bateau⁸.

Le CESER prend acte de la mise en place d'un outil financier euro compatible, permettant de renforcer les fonds propres des entreprises. Il rappelle cependant ses préconisations relatives à l'avenir de la pêche au chalut, des criées et de l'ensemble de la filière.

Concernant la conchyliculture (ostréiculture et mytiliculture), le CESER rappelle ses demandes d'intervention de la Région notamment pour :

- maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM) ;
- mettre en place un observatoire Régional sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises ;
- répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires, notamment zoo-sanitaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques.

⁷ Id. Préconisation N°9.

⁸ Ibid. Préconisation N°2.

3. L'aménagement du territoire, les transports

- **Le logement social**

Le CESER, qui partage le constat d'un fort manque de logements sociaux en Occitanie et de perspectives préoccupantes quant à l'évolution de la politique du logement social au regard des impacts de la loi ELAN et de la diminution des ressources des bailleurs sociaux, se félicite que le Conseil Régional affirme sa volonté de poursuivre son soutien à l'accroissement du parc de logement selon les modalités d'intervention arrêtées en 2017. Il apprécie d'ailleurs que le Conseil Régional ait décidé, pour 2019, d'accompagner des opérations de production de logements sociaux dédiés aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap et de financer de manière privilégiée les logements accessibles produits au-delà des exigences réglementaires.

Il souligne toutefois qu'au-delà de ces actions, la Région doit aussi plus globalement jouer son rôle en matière de qualification de cette offre de logement social. Sa position lui permet en effet d'être un régulateur d'une répartition équilibrée de la construction de logements sociaux sur le territoire régional dans une volonté de mixité sociale, en accompagnant les projets des communes et des opérateurs et en veillant à faciliter une réponse dans les zones tendues.

- **Les nouvelles politiques contractuelles territoriales**

Le CESER qui soutient de longue date l'intérêt des politiques contractuelles territoriales, se félicite de la poursuite de ces politiques par l'intermédiaire de contrats régionaux uniques redéfinis et du succès contractuel annoncé de cette nouvelle formule. Il se félicite notamment de la mise en place d'une nouvelle politique contractuelle qui vise à mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers de la Région et de ses partenaires (dont les fonds européens). Il note avec intérêt la création d'une dotation spécifique pour les territoires ruraux, destinée à soutenir l'expérimentation et l'innovation.

En matière de politiques territoriales, le CESER constate également avec intérêt l'attrait de la nouvelle politique à destination des « Bourgs Centres » en soulignant que ce succès doit bien sûr être accompagné des moyens budgétaires conséquents. Il rappelle cependant que pour être pleinement pertinente, l'action en faveur des bourgs centres doit être parfaitement intégrée aux projets de territoire et, de fait, constituer un volet des contrats territoriaux régionaux. S'agissant des bourgs centres, le CESER souligne par ailleurs l'enjeu important que constitue, pour leur développement, une politique du logement dynamique et le maintien de services publics et aux publics.

- **L'Espace rural**

Outre la nouvelle politique contractuelle mise en place par la Région, le CESER note avec intérêt le maintien de 4 programmes budgétaires en faveur de l'espace rural. Il s'agit du pastoralisme (soutien en investissement pour les éleveurs dans le cadre des appels à projets FEADER), du foncier agricole (préservation et restructuration foncière et accompagnement des collectivités sur le terrain : voir ci-dessus), de l'aménagement Agri-Rural (accompagnement des projets de territoires pour maintenir ou développer l'activité économique agricole). De même, pour assurer la cohérence de l'accompagnement régional sur l'ensemble du territoire, la Région continue à accompagner la chasse – pêche.

- **La politique de la montagne**

Le CESER souligne l'intérêt d'une politique de la Montagne (près de 55 % du territoire régional est situé en territoire de montagne) et prépare un Avis sur le Plan Montagne à la demande de la Présidente de la Région. L'objectif est de développer et de préserver les montagnes d'Occitanie à l'horizon 2040. L'enveloppe financière initie les actions concrètes avec 1 200 000 € en AP/AE et 600 000 € en CP pour le fonctionnement et l'investissement.

L'intérêt de cette politique, qui prend en compte les massifs (c'est-à-dire les piedmonts et les vallées proches) permet à la fois de soutenir les exploitations de montagne pour continuer à développer l'activité et des productions de qualité, et de développer des projets et des expérimentations multisectorielles en secteur rural, dans des territoires difficiles.

Le Plan Montagne doit promouvoir et soutenir les écosystèmes de production qui créent de la richesse, fixent des populations et en attirent d'autres autour des villes moyennes et petites.

- **Politique urbaine et politique de la ville**

Le CESER approuve la mobilisation de la Région en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Au regard du nombre de quartiers et de collectivités concernés, d'un champ d'intervention particulièrement étendu et de la relative modestie des financements mobilisables, il s'inquiète cependant du risque de dispersion et de faible efficacité de l'intervention régionale.

Dans un souci de cohérence, le CESER invite en tout cas le Conseil Régional à considérer les projets relevant de la politique de la ville et du renouvellement urbain comme parties prenantes du projet du territoire qui les porte, et à les intégrer dans les contrats régionaux uniques qui fondent les politiques territoriales de la Région.

- **Les infrastructures numériques**

Le CESER qui a déjà eu l'occasion de souligner l'enjeu majeur que constitue le développement rapide des infrastructures numériques sur le territoire régional, et singulièrement sa couverture en très haut débit, constate malheureusement que la stratégie retenue ne donne pas les résultats souhaitables en termes de délais de réalisation. L'équipement du territoire avance trop lentement. Il se demande d'ailleurs si une démarche d'investissement purement publique n'aurait pas été plus efficace.

Cela étant, dans un contexte marqué par la disparité des situations et des initiatives départementales, le CESER invite à nouveau la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire, si besoin, un rôle de correcteur d'inégalités, notamment tarifaires, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées.

Au cas où, comme l'envisage le projet de budget primitif, l'enveloppe de 200 M€ inscrite au titre du CPER pour le financement des infrastructures numériques se révélerait finalement supérieure aux besoins, le CESER invite en tout cas le Conseil Régional à réinvestir le reliquat dans l'effacement des zones blanches en téléphonie mobile.

- **Les infrastructures de transports**

- **Les infrastructures ferroviaires**

En matière d'infrastructures ferroviaires, le CESER se félicite que la Région s'inscrive toujours dans une perspective ambitieuse de réalisation d'un réseau ferroviaire à grande vitesse intégrant les liaisons Bordeaux-Toulouse (GPSO) et Montpellier-Perpignan (LNMP). Il note cependant avec inquiétude qu'il n'est plus fait mention de la liaison Toulouse-Narbonne (LTN) dont il convient pourtant de réaffirmer l'importance majeure, notamment dans la perspective de l'amélioration des relations Toulouse-Montpellier.

Le CESER se réjouit également du souci affirmé de modernisation et d'amélioration du réseau classique mais tient à cet égard à attirer l'attention de la Région sur l'impasse que pourrait constituer le financement d'opérations relevant de la responsabilité première de l'Etat.

- **Les infrastructures routières**

Le CESER prend connaissance avec intérêt de la définition prochaine d'un nouveau Réseau Routier d'Intérêt Régional inscrit au SRADDET et de son éventuelle déclinaison en un dispositif de soutien opérationnel. Il attend cependant de plus amples informations à ce sujet.

Plus globalement, le CESER dénonce à nouveau le retard croissant pris par les investissements ferroviaires et routiers prévus dans le cadre du CPER du fait de l'incapacité de l'Etat à faire face à ses engagements financiers. De fait, compte tenu des retards déjà accumulés, le CESER s'inquiète de la bonne fin des engagements pris. Outre le report sine die d'opérations déterminantes pour la bonne desserte de certaines parties du territoire régional, ce retard a d'ailleurs des conséquences très négatives pour l'emploi dans le secteur des travaux publics. Le CESER appelle donc l'Etat à plus de responsabilité.

- **L'exploitation du réseau TER**

En matière de transports ferroviaires, le CESER a déjà eu l'occasion d'indiquer sa satisfaction quant à une convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs 2018-2025 qui témoigne du fort engagement de la Région en faveur du transport ferroviaire, avec l'opérateur historique, et, au-delà, de sa volonté de construire un service public régional de transport de qualité.

De fait, cette convention qui engage la Région et SNCF Mobilités pour une durée de huit ans, suffisamment longue pour permettre la mise en œuvre d'une stratégie de long terme, prévoit un certain nombre d'avancées dont le CESER a pu se féliciter, notamment pour ce qui est de l'amélioration de la qualité du service de transport ou des projets de développement des dessertes, en dépit des limites imposées par l'état des infrastructures ferroviaires.

Aujourd'hui, il constate malheureusement que l'opérateur n'est pas au rendez-vous de la convention qu'il vient de signer. En effet, au cours de ces derniers mois, la qualité de service s'est considérablement dégradée, marquée en particulier par un grand nombre de trains supprimés par manque d'agent de conduite et de trains réalisés en sous-capacité faute de matériel roulant. Dans cette situation, les pénalités liées à la non-application des éléments de la convention par la SNCF sont-elles suffisamment dissuasives ? Le CESER s'interroge aussi fortement sur ce qui peut bien amener la SNCF à refuser de commander de nouveaux matériels roulants pourtant nécessaire à l'exécution de la convention et financés par la Région.

A cela s'ajoute la déshumanisation des services en gares et à bord des trains dessert in fine l'offre de transport, au regard de laquelle le CESER souligne une nouvelle fois que tant dans les gares que dans les trains, l'usage du digital ou l'appel à des équipes mobiles ne sauraient constituer une alternative

à la présence d'un personnel formé et qualifié, un personnel qui, outre sa capacité à fournir une information ou un service commercial, est en mesure de rassurer et, le cas échéant de sécuriser, mais aussi d'apporter assistance aux personnes à mobilité réduite, privée ou restreintes dans leur liberté de circulation. Le CESER s'inquiète aussi de la disparition du service d'assistance en gare Acces + et de l'absence d'effectivité du service de substitution pour les PMR personnes à mobilité réduite.

- **Le projet foncier**

Convaincu de l'importance de la maîtrise du foncier pour l'aménagement et le développement durable du territoire régional, le CESER se réjouit du développement de l'action régionale dans ce domaine. Il approuve donc la volonté de la Région de consolider ses relations avec les opérateurs fonciers régionaux.

S'agissant de maîtrise du foncier, le CESER tient également à saluer la démarche d'animation de la communauté régionale « Eviter-Réduire-Compenser (ERC) en Occitanie » que la Région a initié en partenariat avec l'Etat. Il soutient d'ailleurs plus globalement l'intérêt d'une stratégie régionale ERC.

Le CESER note que le Conseil régional envisage de mobiliser du foncier de son patrimoine non directement nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Parallèlement, un programme « reconquête des friches en Occitanie » a été lancé en mars 2018. Ces dispositifs se mettront en place en lien avec la démarche ERC, avec le SRADDET « Occitanie 2040 » et la Stratégie Régionale de Biodiversité. Une étude d'opportunité de la mise en œuvre d'un centre de ressources régional sur le foncier et l'urbanisme avec l'Etat, les principales collectivités locales, les opérateurs fonciers, les agences d'urbanisme, va être lancée.

Le CESER souscrit à ces projets. Il tient à souligner, en particulier, les points de vigilance suivants : la mise en œuvre de ces dispositifs doit être guidée par l'intérêt général, ne pas ouvrir de droit à détruire des espaces naturels et agricoles, sous prétexte d'une offre de compensation, porter les efforts sur l'évitement et la réduction d'impacts d'aménagements et se faire en étroite concertation avec les acteurs locaux et la société civile organisée. Il convient aussi de veiller à ne pas contribuer à renchérir le prix du foncier, de nature à exclure des activités.

4 – La transition écologique et énergétique, l'eau, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets

- **La transition écologique et énergétique**

En matière de transition écologique et énergétique, le CESER prend tout d'abord acte, avec une certaine satisfaction, de la poursuite de programmes engagés avec notamment la mise en œuvre de la feuille de route REPOS mais aussi la finalisation du plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD) et de la stratégie Régionale de la Biodiversité. En la matière, la Région lui paraît en effet maintenir une démarche volontaire et cohérente.

- **Energie-Climat**

Le CESER note que la Région poursuivra ses actions pour la rénovation énergétique (Eco-chèque, aide pour l'habitat social, appel à projet « Nowatt », financement des Espaces Info Energie). Il enregistre également la création de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat ainsi que le démarrage de son activité. Il aurait néanmoins souhaité pouvoir, dès ces orientations budgétaires, disposer d'informations plus précises quant aux missions et aux objectifs de cette agence.

Dans ce domaine, le CESER prend cependant acte de la difficulté qu'a la Région pour faire émerger suffisamment de projets en réponse à son offre politique. Il l'invite donc à s'interroger rapidement sur les raisons pour lesquelles ces politiques, a priori pertinentes, sont insuffisamment mobilisées par les publics auxquelles elles s'adressent.

- **Dans le domaine des transports : le plan Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**

Le CESER se réjouit de la montée en puissance du plan Pôles d'échanges multimodaux (PEM). Sous réserve de veiller à ce que train et route ne se fassent pas concurrence mais joue plutôt la complémentarité, ce plan constitue en effet, à son sens, un élément déterminant du développement souhaitable de l'inter-modalité des transports et de la structuration territoriale des transports régionaux au profit d'une mobilité plus libre, plus efficace et plus durable

- **La biodiversité**

Dans l'attente de l'adoption de la Stratégie Régionale de Biodiversité, le CESER salue la poursuite de l'engagement de la Région en faveur de la biodiversité, notamment au travers de l'accompagnement des structures gestionnaires des 13 Réserves Naturelles Régionales, du soutien des Syndicats Mixtes des 7 Parcs Naturels Régionaux et des structures porteuses des parcs en émergence dans leur fonctionnement et leurs programmes d'action.

Le CESER salue également le soutien régional aux actions portées par les acteurs de la biodiversité, le déploiement d'actions concrètes de mise en œuvre des SRCE, de gestion et de restauration de corridors écologiques, en matière d'éducation à l'environnement, et d'accompagnement du Conservatoire du Littoral dans sa stratégie de restauration et de mise en valeur des sites.

- **La gestion des déchets et l'économie circulaire**

Le CESER attend avec intérêt la finalisation du PRPGD. Dans l'immédiat, il approuve sans réserve la poursuite des actions en faveur de la promotion et du développement de l'économie circulaire déjà engagées, en partenariat avec l'ADEME, de même que le soutien à l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire.

- **La gestion durable de la ressource en eau et la prévention des risques**

Le CESER approuve l'augmentation du budget destinée à financer les investissements à ce titre, (44 020 000 € en AP et 35 192 968 € en CP en 2019, hors fonds européens), en lien avec l'augmentation de la population dans la région et les dérèglements climatiques qui font alterner sécheresses et inondations. A ce sujet, le CESER souhaite une mise en synergie des aspects environnementaux et agricoles (études et/ou mesures concrètes et rapides) et la recherche de solutions et de pratiques innovantes.

Par ailleurs, compte-tenu de la nécessité de maintenir la diversification culturale en Occitanie, le CESER est attentif au maintien et à la création de territoires irrigués (8,3 % de la Surface Agricole Utile de la région actuellement). Conscient de la rareté de la ressource et du partage obligatoire avec les acteurs du territoire, il préconise de mettre en œuvre toutes les actions permettant de réduire les consommations d'eau, d'optimiser les systèmes existants et d'avoir recours au stockage de l'eau. La décision de la Région de mettre en place de petites retenues d'eau dans la région ouest est un premier pas en ce sens.

5. - La solidarité et le lien social : santé, sport, cohésion sociale, culture

En préambule, au moins pour ce qui relève des champs culturels, sportifs et sociaux, qui pour beaucoup demeurent des champs de compétences partagées⁹, le CESER souhaite formuler une inquiétude. Il craint les effets d'un certain cloisonnement entre les différentes politiques régionales, qui empêcherait d'avoir une approche transversale pourtant indispensable à la mise en place d'actions d'intérêt général.

Le fonctionnement en silo, qui est également une réalité entre les différents niveaux de collectivités territoriales et qui pose les mêmes difficultés, ne doit pas se doubler d'un fonctionnement similaire à l'intérieur d'une même collectivité.

Pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social.

Le CESER partage la conviction exprimée par le Conseil Régional du défi que représentent pour la cohésion sociale les caractéristiques socio-économiques de la région, en particulier le taux de précarité et les inégalités sociales que ce chiffre révèle.

Il approuve les orientations développées dans le chapitre « pour l'égalité entre les citoyens et les territoires, renforcer la solidarité et préserver le lien social » et note le maintien des moyens budgétaires qui y sont consacrés.

Si elle n'est pas en position de chef de file sur les questions de cohésion sociale, la Région intervient dans plusieurs champs qui participent de ces enjeux (politique de la ville, logement...). Le CESER estime que le Conseil Régional est dans son rôle quand il s'associe à d'autres collectivités territoriales et d'autres acteurs sur des thématiques visant à favoriser le vivre-ensemble.

Parmi ces thématiques, on peut citer celle des enjeux du vieillissement, centrale en Occitanie au vu des caractéristiques démographiques de la région. Le CESER prépare actuellement un rapport sur le sujet.

La Région semble s'emparer du sujet sous l'angle du soutien à la silver économie. Pour le CESER, ce champ ne peut être considéré comme un marché ordinaire : il est indispensable d'inscrire le soutien à la silver économie dans une optique d'intérêt général et d'inclusion sociale des personnes âgées.

A cet égard, le CESER salue les actions de la Région visant à soutenir les projets d'habitat intergénérationnels.

Les premiers éléments de constats établis dans le cadre de la réflexion du CESER sur le sujet confirment que le secteur de la prise en charge des besoins des personnes âgées rencontre des difficultés importantes et a besoin d'être soutenu. Au regard des enjeux essentiels de cette question pour la cohésion sociale, le CESER considère que la Région peut et doit prendre sa part pour soutenir ce secteur, en matière de formations des salarié.e.s par exemple, mais aussi en mettant en lumière les innovations dont il fait preuve.

⁹ La loi NOTRe a considéré qu'en dépit de l'ambition de spécialisation des collectivités territoriales, il a été jugé que le caractère transversal de certaines compétences imposait leur exercice partagé. C'est ainsi que la loi prévoit expressément que « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » Art L.1111-4 du CGCT.

▪ **Par rapport à la lutte contre les discriminations**

Le CESER fait part de son intérêt pour un grand événement annoncé pour le printemps 2019 sur cette question de la lutte contre les discriminations.

Le CESER considère que les inégalités d'accès au numérique constituent une source d'inégalité entre les citoyens et une discrimination importante. Ces difficultés d'accès peuvent avoir différentes causes et ne s'expliquent pas seulement par la couverture inégale du territoire. En effet, il existe également des obstacles socio-économiques à cet accès, qui constituent un réel handicap : pour le CESER, il est essentiel que les collectivités territoriales, la Région notamment, mette en place des politiques d'accompagnement au numérique, pour réduire les risques de fracture sociale qui y sont liés.

▪ **Au sujet du risque de désertification médicale**

Le CESER rejoint les préoccupations exprimées par la Région quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par le risque de désertification médicale. Il partage également l'analyse selon laquelle ces questions sont porteuses d'enjeux d'aménagement du territoire et de solidarité, rendant ainsi légitime une intervention de la Région en la matière.

Concernant le soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires et aux Centres de santé, seule ligne budgétaire qui connaît une augmentation dans ce budget Solidarités pour 2019, le CESER se réjouit que l'une de ses préconisations ait été suivie, à savoir une évaluation des projets existants de MSP soutenues par la Région. Cette étude démontre l'intérêt réel de ces structures du point de vue du maintien des effectifs médicaux dans les territoires, constituant ainsi une réponse au risque de désertification médicale. Elles ne peuvent cependant à elles seules tout résoudre et doivent donc être complétées par d'autres mesures. Le CESER approuve notamment la condition posée au soutien de la Région, pour les projets de MSP, d'être lieu de stage pour les étudiants en médecine. Le CESER est également favorable aux aides qui consistent à soutenir les projets d'extension des structures existantes.

▪ **Concernant le sport**

Le CESER a voté récemment¹⁰ un Avis intitulé « Sport et inclusion sociale » : il partage avec le Conseil Régional la conviction que le sport peut jouer un grand rôle pour favoriser la réalisation des 4 grandes priorités définies pour ce mandat (jeunesse, équilibre des territoires, rayonnement de la région, emploi/formation).

L'Avis du CESER traitait de la manière dont le sport et les pratiques sportives peuvent constituer un moyen de créer ou recréer du lien social, de favoriser la socialisation, l'égalité des chances et la citoyenneté. Le CESER salue donc le fait que la Région prenne en compte cet aspect dans la politique sportive régionale et apprécie l'attention particulière portée pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de publics spécifiques tels que les plus jeunes (avec le soutien au sport scolaire) ou les personnes en situation de handicap (soutien au handisport et au sport adapté).

L'activité sportive joue un rôle essentiel dans l'éducation à la citoyenneté et la valorisation de l'activité bénévole. Le sport constitue une excellente école du bénévolat. Le CESER souhaite que la Région soutienne le bénévolat.

¹⁰ Il a été présenté lors de l'Assemblée Plénière du CESER du 23 novembre 2017. La rapporteure de cet Avis est Madame Oriane Lopez.

Les échanges avec le Conseil Régional ont démontré que la collectivité était sensible à la question de l'égalité femmes-hommes et qu'il s'agissait d'un critère pris en compte en matière de soutien aux clubs. Le CESER partage cette préoccupation et sera attentif à sa traduction concrète.

Le CESER souligne par ailleurs la pertinence du projet « Occitanie Ambition 2024 » et encourage l'engagement de tous les acteurs du territoire pour faire briller l'Occitanie dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Toutefois, le CESER s'interroge sur « l'héritage » d'un tel projet qui profitera aux clubs et pratiquants après les Jeux et de l'accompagnement à la mutation et à la transformation du sport sur le long terme. Le CESER préconise donc de s'appuyer sur le Mouvement Olympique et Sportif, tête de réseau du Mouvement Sportif et de soutenir des actions durables, qui auront des conséquences positives au-delà des JOP de Paris en 2024, pour que le sport soit un vecteur d'éducation, de citoyenneté, de santé, de professionnalisation au cœur des préoccupations des politiques publiques.

Le CESER se réjouit que l'ensemble des pratiques soit accompagné : le sport et handicap, le sport pour tous et le sport scolaire, qui représentent la base de notre système et un réel vivier de champions ; ainsi que le sport de haut niveau, véritable vitrine pour notre territoire. Le CESER estime que ces deux grands secteurs doivent être traités conjointement et de manière intimement liée afin de garantir un équilibre et une réussite sportive territoriale.

Le CESER salue le renforcement du soutien aux sportifs de haut niveau prévu par le Conseil Régional et préconise une consolidation du suivi socioprofessionnel des sportifs, à travers une cellule technique et opérationnelle dédiée et regroupant les différents acteurs concernés.

Le CESER apprécie le soutien affirmé des têtes de réseau régionales du Mouvement Sportif et approuve l'accompagnement de la structuration de ces associations, sur le plan de la professionnalisation (formation des bénévoles) et des filières d'accession au haut niveau. Sur ce dernier point, le CESER recommande de communiquer sur l'ensemble des clubs formateurs du territoire (y compris les sports non professionnels) afin de promouvoir la qualité du travail effectué auprès des jeunes sportifs en Occitanie.

Concernant les équipements sportifs, le CESER apprécie la volonté du Conseil Régional de soutenir la création ou la rénovation d'infrastructures. Le CESER préconise de privilégier les équipements innovants et les territoires carencés, afin de permettre une meilleure accessibilité des sites de pratique pour les publics éloignés de la pratique.

Le CESER reconnaît également l'opportunité du transfert des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) aux Régions et préconise l'ancrage d'un puissant réseau d'acteurs autour de ces établissements afin de mailler le territoire d'en faire des outils efficaces au service de la politique sportive régionale.

Le CESER s'inquiète enfin des conséquences que vont avoir sur le secteur les suppressions de postes prévues dans le projet de loi de Finances pour 2019 et de la baisse constante, depuis plusieurs années, des fonds attribués pour soutenir le mouvement sportif. Il craint que ces mesures ne déstructurent un secteur pourtant pourvoyeur d'emplois et de lien social.

- **Concernant les aspects « culture, communication, patrimoine, langues occitane et catalane**

Le CESER prend note des grands axes de la nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale et sera attentif à sa mise en œuvre. S'il trouve cette stratégie intéressante, notamment parce qu'elle va

permettre de donner de la visibilité et de nourrir le rayonnement de la Région, il s'inquiète cependant que la question du rôle de la culture comme facteur de cohésion sociale soit moins mis en avant. Le CESER est attaché au fait de favoriser l'accès de tous les citoyens à la culture et en particulier aux pratiques artistiques et culturelles, dont il est convaincu qu'elles constituent un élément clé pour favoriser une citoyenneté active.

Dans le cadre de sa réflexion sur les enjeux du vieillissement en Occitanie, le CESER a acquis la conviction qu'une politique culturelle se devait de favoriser les relations intergénérationnelles et la transmission par les aînés de leurs savoirs et de leur mémoire aux plus jeunes.

Il salue l'engagement de la Région en faveur de la création artistique, de l'éducation artistique et culturelle et à la défense des patrimoines matériels et immatériels de la région. La politique culturelle de la région nous paraît plus que jamais une nécessité urgente à développer pour endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme.

Alors que la fusion des régions a provoqué une réforme en profondeur de l'organisation administrative des services culture de la Région ainsi que des missions des principales antennes (Livre et lecture, cinéma et spectacle vivant), le CESER sera attentif au maintien des équilibres financiers issus des anciennes régions et qui s'inscrivent dans des réseaux partenariaux importants à l'échelle locale et plus globalement au maintien d'un budget global de 3%.

Concernant la méthode qui a été choisie pour l'élaboration de cette stratégie, le CESER considère que la phase de concertation mise en œuvre par la région en vue de l'élaboration de sa stratégie aurait gagné à faire intervenir les instances représentatives des secteurs culturels beaucoup plus en amont du processus que cela n'a été le cas. Si tous les acteurs doivent pouvoir exprimer leur point de vue dans un processus de concertation sur les politiques culturelles, le CESER rappelle son attachement à la légitimité des instances reconnues comme représentatives des professionnels du secteur culturel. Il réaffirme par conséquent la nécessité de mener la suite des concertations (suivi et évaluation) à l'échelle de ces corps intermédiaires représentatifs. En ce sens le CESER salue la réactivation récente des travaux du COREPS.

Par ailleurs, le CESER considère qu'il est nécessaire, dans le cadre de la co-construction des politiques culturelles, de valoriser les volets création et transmission. La culture est un outil essentiel de citoyenneté, une politique culturelle doit donc être une politique à part entière et non un élément d'autres politiques telle que celle du tourisme par exemple.

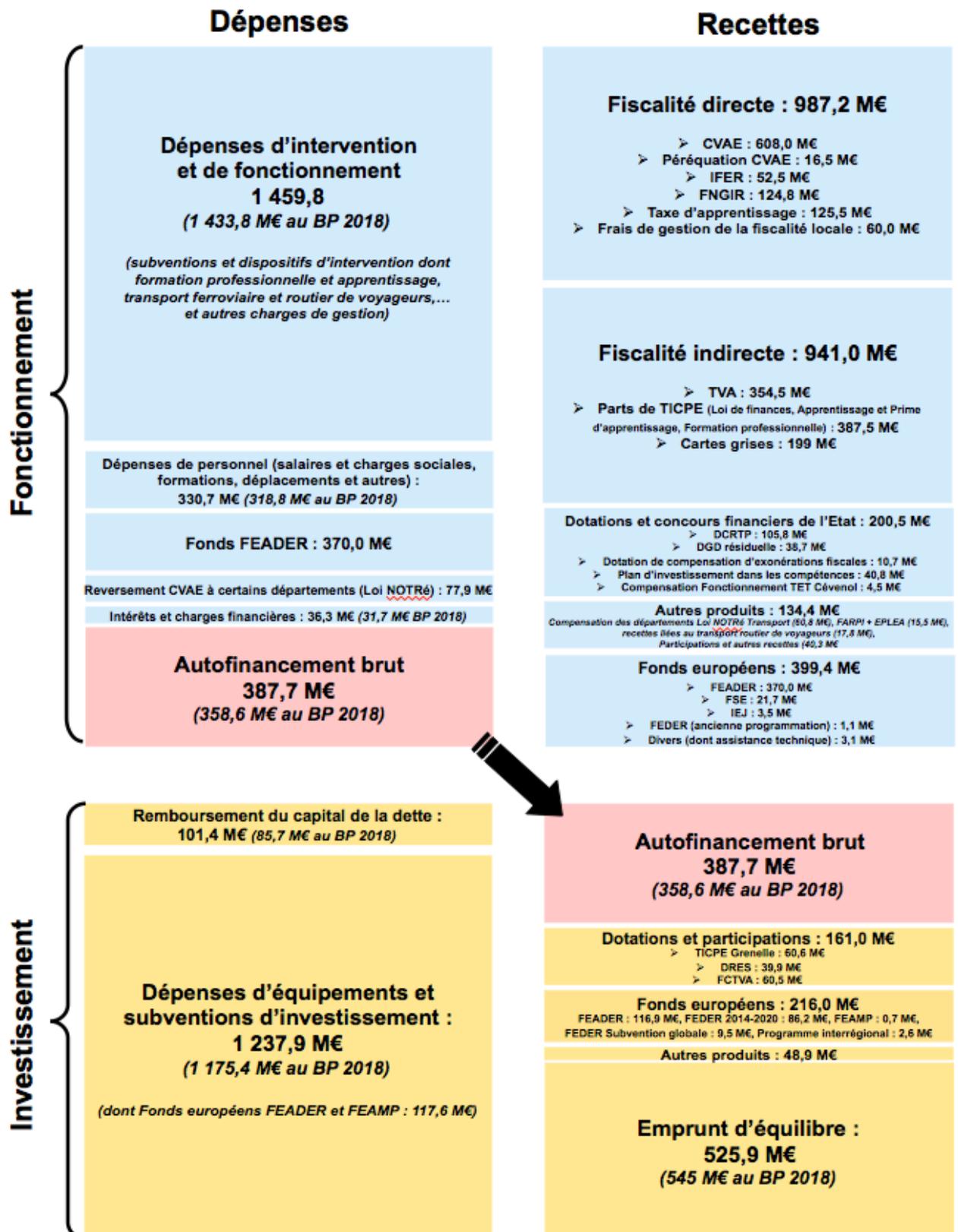
Le CESER Occitanie a voté en octobre 2017 un Avis sur la territorialisation des politiques culturelles en Occitanie, consultable sur le site www.ceser-occitanie.fr. Ce rapport préconise le passage d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Le CESER défend en effet la territorialisation des politiques culturelles car elle présente l'avantage de donner une nouvelle place aux acteurs locaux et de promouvoir une action de proximité au service des habitants. Le CESER considère ainsi nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région.

Le CESER tient également à rappeler son souhait que les grands équilibres financiers qui préexistaient au rapprochement des deux ex-Régions soient conservés.

Enfin, en matière de patrimoine, le CESER est inquiet quant à l'avenir du Canal du Midi, pourtant reconnu patrimoine mondial par l'UNESCO. Il considère qu'il est urgent de créer une structure partenariale, avec tous les acteurs concernés, pour mettre en œuvre des actions qui permettront de sauvegarder ce patrimoine.

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ASPECTS BUDGÉTAIRES

Equilibres financiers du Budget Primitif 2019 : 3,614 Milliards €

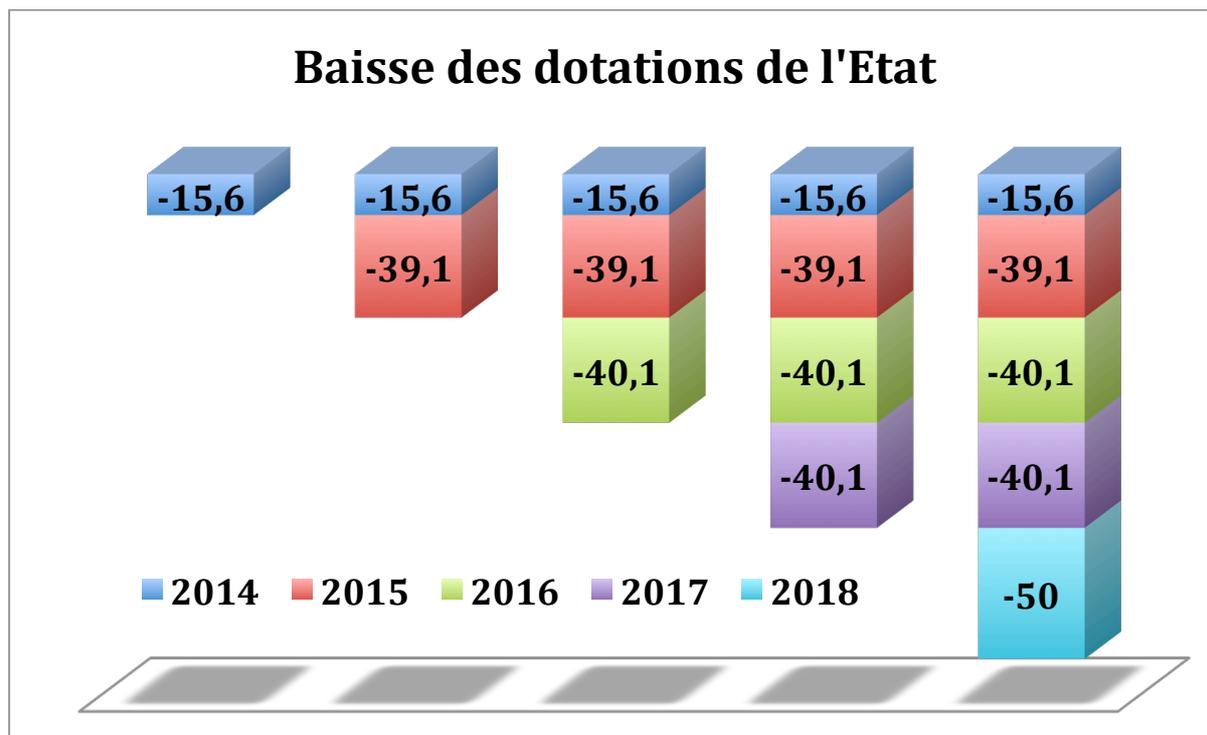


Un budget stable malgré une baisse des dotations

La Région prévoit pour 2019 un budget à hauteur de 3,614 milliards d'Euros, dont 515 millions d'Euros de fonds européens (399,4 M€ en fonctionnement et 216 M€ en investissement) et un emprunt d'équilibre de 525,9 millions d'Euros.

1. LES RECETTES

Bien que compensée par l'augmentation des recettes issues de la TVA et de la CVAE, la baisse des dotations de l'Etat se poursuit. Cette baisse devrait représenter 50 M€ pour l'exercice 2018. La Région n'exprime néanmoins pas d'inquiétude particulière sur les recettes dont elle disposera pour financer son action en 2019, compte tenu de l'augmentation prévisible de ces dernières, grâce à l'effet dynamique de la TVA.



Sources 2014-2017 : Conseil régional. Source 2018 : prévision CESER.

Concernant les recettes de fonctionnement, 941 millions d'Euros (32%) de ces recettes proviennent du transfert de produits issus de la fiscalité dite « indirecte », 987,2 millions d'Euros (32%) de la fiscalité dite « directe ». Sur les 399,4 millions d'Euros de fonds européens, 370 millions d'Euros sont dédiés au seul FEADER. 200,5 millions d'Euros émaneront de dotations et concours de l'Etat et 134,4 millions d'Euros de produits divers, notamment de compensations des récents transferts de compétences de l'Etat ou des Départements vers les Régions.

Les recettes d'investissement émaneront, à hauteur de 387,7 millions d'Euros, de l'autofinancement brut, pour 161 millions d'Euros de dotations et de participations de l'Etat, pour 216 millions d'Euros de fonds européens, complétés par l'emprunt d'équilibre de 525,9 millions d'Euros.

Le CESER regrette par ailleurs que 45% des recettes issues de la fiscalité indirecte (447,1M€ au total) proviennent de la TICPE, la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (c'est-à-dire les produits pétroliers), ce qui est paradoxal et non congruent avec les objectifs de transition écologique et énergétique visant à réduire la consommation d'énergies fossiles.

S'il se réjouit du caractère dynamique de la ressource issue de la TVA, le CESER observe que les Régions ne disposent d'aucune garantie à long ou à moyen terme sur ce revenu voué à fluctuer au gré de la situation économique nationale. Cette ressource n'offre dès lors pas aux Régions une visibilité pluriannuelle, dans le cadre de leur stratégie financière. Le CESER considère par ailleurs que la TVA est loin d'être l'impôt le plus juste et préférerait des ressources davantage porteuses de justice sociale, assises sur une assiette plus large.

2. LES DÉPENSES

Le CESER réitère son inquiétude exprimée dans son avis sur les orientations budgétaires 2019 concernant la limitation des dépenses de fonctionnement, qui comprennent très majoritairement, outre les dépenses de fonctionnement de l'administration régionale, toutes les interventions territoriales destinées aux populations, aux territoires, aux porteurs de projets de développement social, économique, environnemental, associatifs, aux corps intermédiaires acteurs des politiques publiques territoriales.

Le plafonnement des dépenses de fonctionnement devrait certes favoriser l'investissement, qui constitue encore la seule marge de manœuvre de la Région. Mais sur le montant de 1,237 milliard d'Euros de dépenses d'équipements prévues par la Région pour 2019, celle-ci annonce d'ores et déjà un étiage maximum de réalisation effective de 1 milliard (cf. la prospective financière présentée dans le document des orientations budgétaires 2019 de la Région Occitanie, novembre 2018).

Si le CESER souscrit à l'objectif de maîtrise de la dette poursuivi par la Région, il s'interroge dès lors sur la pertinence d'afficher une prévision d'investissement de 1,2 milliard.

Le CESER relève toutefois un remboursement prévu de la dette de 136,3 millions d'Euros, intérêts de la dette compris (35 M€). Si le CESER se satisfait de la volonté régionale d'augmenter, d'ici 2022, les opérations d'investissement, il note que la dégradation progressive de la capacité de désendettement et l'augmentation du service de la dette pourraient rapidement conduire la collectivité à un emballement de la dette, particulièrement maîtrisée jusque là.

Le CESER note aussi un taux moyen prévisionnel de l'ensemble de la dette à taux fixe en début d'exercice budgétaire 2019 de 2,24%, qui lui paraît important au regard du marché actuel. Le CESER préconise la renégociation des emprunts afin de bénéficier de taux plus avantageux.

L'emprunt « vert », à 1,37%, a pour sa part contribué à faire baisser le taux moyen des intérêts que supporte la Région. Le CESER considère qu'il serait dommage de ne pas profiter de ce taux avantageux financer des opérations et pour consommer les crédits correspondants au bénéfice de la transition écologique. Le CESER se réfère notamment à la consommation à 100%, pour la deuxième année de suite, du dispositif des éco-chèques qui remporte un franc succès auprès de la population régionale et qui pourrait être opportunément renforcé au vu de ce succès. Le CESER rappelle que 40% de la production carbonée émane des bâtiments. Il invite dès lors la Région à accélérer la réalisation de l'isolation des lycées et des bâtiments publics dont elle est propriétaire et à favoriser les opérations de transition énergétique en s'appuyant sur le plan national de réhabilitation énergétique des bâtiments (le PREB) et sur le prêt Habitat.

Le CESER prend acte que les opérations d'équipement, dont la Région n'est pas maître d'ouvrage et qu'elle cofinance, qui ne sont pas réalisées par l'Etat ou par les autres collectivités ou porteurs de projets, limitent le taux de réalisation de ses dépenses d'investissement, au demeurant honorable, voir très satisfaisant pour ce qui concerne les opérations dont elle est maître d'ouvrage.

Le CESER note néanmoins que la Région disposera, en 2019, des moyens lui permettant de réaliser ses objectifs propres. Il invite dès lors la Région à réaliser tout ce qui peut l'être, au regard des

difficultés et des retards d'investissement préjudiciables au quotidien des populations et au développement des territoires qu'enregistre la région Occitanie et qui s'attachent à ces non-réalisations.

Le CESER engage par ailleurs l'Etat et les Départements à réaliser les projets d'investissement programmés au travers des contrats de plan État-Région pour les uns, ou des contrats territoriaux pour les autres, afin de permettre aux territoires régionaux de bénéficier de l'argent public actuellement bloqué dans l'attente de ces réalisations. Le CESER pense notamment aux infrastructures ferroviaires et routières nécessaires à la vie quotidienne et au développement économique de la région, ainsi qu'aux 25 millions d'Euros réservés par la Région à l'équipement des territoires régionaux en haut débit, sous l'égide des Départements.

III. PRÉCONISATIONS

1. Définir une stratégie territoriale régionale via le SRADDET

La Région Occitanie est actuellement en cours d'élaboration de son schéma régional d'aménagement et de développement équilibré des territoires (le SRADDET). Le CESER regrette l'absence de prise en compte budgétaire, dans le projet de budget primitif, des enjeux territoriaux transversaux qui s'attachent à cette stratégie territoriale déterminante en matière d'investissements, d'équipements, d'infrastructures, qui touche à l'ensemble des politiques territoriales.

Le CESER regrette par ailleurs que le choix d'implantation de pôles d'excellence envisagées par la Région en Métropoles plutôt qu'en zones rurales. Il considère que ce choix est contre-productif au regard des objectifs régionaux de développement équilibré des territoires. Il rappelle à la Région le succès de l'implantation de la Mecanic Vallée, qui a su générer, au fil des ans, un développement local durable dans cette zone rurale. Il préconise que la Région suive cet exemple pour ses projets novateurs.

2. Intégrer la transition écologique et énergétique dans les politiques régionales

Compte tenu des enjeux économiques, d'aménagement et de sécurité des biens et des personnes qui s'attachent aux effets de plus en plus visibles et importants du changement climatique en région Occitanie, le CESER considère qu'il est urgent et prioritaire que la Région prenne la mesure des efforts à consentir en vue de la prise en compte de critères environnementaux et sociaux de façon transversale à l'ensemble de ses politiques territoriales, que ce soit au travers de la conditionnalité de ses investissements, ou de ses dépenses d'interventions en faveur des projets et des secteurs d'activité. Ces enjeux sont au premier chef prégnants pour l'aménagement et le développement du littoral, mais ils interrogent l'ensemble des filières, notamment touristiques.

3. Rendre plus lisible la politique régionale de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le CESER renouvelle sa demande de meilleure lisibilité des investissements consacrés à l'accessibilité des bâtiments régionaux, des lycées de la région et des transports régionaux aux personnes à mobilité réduite et souhaite que le Budget primitif, le Compte administratif ainsi que le rapport financier permettent de mesurer clairement la réalisation des engagements pris. Le CESER s'inquiète par ailleurs du retard pris par la SNCF dans la réalisation des travaux de mise en accessibilité des infrastructures ferroviaires pour laquelle elle s'est engagée contractuellement avec le Conseil Régional et invite ce dernier à faire respecter cet engagement.

4. Adopter un budget « sensible au genre » (GENDER BUDGETING)

Dans un contexte législatif européen et national promoteur d'une action en faveur de l'égalité femmes-hommes, le CESER souhaite constater une volonté régionale politique affirmée au travers l'élaboration d'un budget sensible au genre, selon le concept du « Gender budgeting ».

Compte tenu du caractère novateur de la « Budgétisation sensible au genre », actuellement peu pratiquée dans les Régions françaises, le CESER Occitanie préconise, en 2019, une expérimentation ciblée sur deux politiques régionales : le sport et l'aide aux agricultrices.

Pour le sport, deux types d'investigations simples à réaliser pourraient être mises en œuvre en vue de déterminer :

- en section de fonctionnement, le montant et la part des subventions régionales attribuées, à niveau de division sportive égale, au bénéfice de clubs masculins et à celui de clubs féminins,
- en section d'investissement, les parts de financements régionaux concourant à l'adaptation des infrastructures destinées à l'accueil et à la pratique des sportifs masculins et féminins.

En Occitanie, les agricultrices représentaient, en 2015, 38% du nombre des installations des jeunes de moins de 40 ans et ce taux a tendance à évoluer vers une plus grande féminisation de l'agriculture. Le CESER souhaiterait disposer, les concernant, de statistiques genrées suffisamment fines pour identifier le pourcentage des aides dont elles bénéficient et de retours d'expériences de la part d'agricultrices ayant bénéficié de ces aides à l'installation.

IV. DES POINTS DE VIGILANCE

1. Les budgets participatifs

Le CESER, conformément à ce qu'il exprimait dans son avis sur les OB 2019, considère avec l'intérêt l'annonce de l'expérimentation innovante d'un budget régional participatif à hauteur, à terme, de 1% du budget régional. Il suivra avec vigilance la mise en œuvre et l'évaluation de ce dispositif.

2. Les émissions obligataires « vertes »

Le CESER approuve le recours de la Région au dispositif des émissions obligataires vertes, qui sont dédiées au financement d'investissements destinés à la transition énergétique et encourage le renforcement des dispositifs régionaux qui concourent à cet objectif. Le CESER s'interroge sur la pérennité de ce recours, notamment en 2019, et souhaite être tenu informé des réalisations effectives qui auront pu être financées dans le cadre de l'émission actuelle.

3. Les dépenses d'intervention et de fonctionnement

Le CESER réitère son inquiétude sur les contractions des subventions de fonctionnement que la Région serait amenée à mettre en œuvre compte tenu de sa stratégie de maîtrise budgétaire désormais aggravée par le plafonnement de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à celui de l'inflation. Il souhaite être tenu informé de la stratégie financière que la Région arrêtera en la matière. Le CESER s'étonne de trouver le mot « charges » sur la ligne « salaires et charges, action sociale, formation et déplacements » : cela représente-t-il les « cotisations sociales » ou d'autres « charges de fonctionnement » qu'il faudra détailler dans ce cas.

4. La réalisation des projets structurants via les CPER

Le CESER considère le report de la clause de revoyure des deux CPER régionaux regrettable et dommageable, tant pour l'équipement et le développement du territoire régional que pour l'usage quotidien de la population. Il souhaite que l'Etat honore ses engagements financiers en vue de la réalisation effective des opérations programmées dans les deux contrats. Le CESER souhaite être informé et associé au suivi et au bilan des actuels CPER.

5. La préparation de la programmation européenne 2021-2027

A la veille de la prochaine programmation européenne, qui aura des impacts sensibles sur le développement de notre région, le CESER indique son souhait de se voir associé aux consultations locales qui seront menées par la Région, Autorité de gestion, en vue de la négociation avec l'autorité européenne décisionnaire. Le CESER Occitanie rappelle à cet égard qu'il a été le premier et le seul CESER de France à se positionner, au niveau national et européen, en vue de défendre la politique de cohésion sociale européenne en faveur des territoires régionaux.

6. L'association des acteurs locaux et des corps intermédiaires

Le CESER rappelle sa mission de consultation institutionnelle et sa capacité de concertation interne avec l'ensemble des représentants de la société civile organisée régionale, c'est-à-dire des forces vives économiques, sociales, environnementales, associatives, patronales, salariales, actrices du développement territorial régional. Il souhaite que la Région recourt aux corps intermédiaires représentatifs dans les concertations qu'elle met en œuvre dans le cadre de la définition de ses politiques territoriales. De manière générale, le CESER est préoccupé par la manière dont évoluent les relations du Conseil régional avec les corps intermédiaires présents de longue date sur le territoire (associations, chambres consulaires, syndicats) et d'une tendance récurrente à contourner ces acteurs, voire à remettre en cause leur légitimité, à agir en se substituant à leur action.

V. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Une démarche de progrès

Dans un contexte de crise de confiance avérée des citoyens envers les institutions, l'Etat, les élus politiques, susceptible de nourrir des choix électoraux contraires au régime démocratique et aux valeurs humanistes de la République, le CESER considère que l'adoption de l'évaluation des politiques publiques comme outil de pilotage des politiques territoriales régionales constituerait une réponse pertinente à la demande politique et sociétale de nos compatriotes et aux enjeux d'avenir qui s'y attachent pour notre région et notre pays.

Dans ce contexte, l'évaluation des politiques publiques se veut un outil de pilotage de l'action publique en vue de l'adaptation et de l'adéquation des actions menées aux problématiques et aux besoins territoriaux identifiés. C'est aussi un outil d'aide à la rationalisation des décisions et à la valorisation des résultats tangibles obtenus en terme d'impacts finaux.

2. Un partenariat à construire

L'avis du 27 octobre 2017, intitulé « Évaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau » a été adopté à l'unanimité par le CESER pour prise en compte des nouvelles compétences qui lui ont été dévolues par l'article 32 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et intégrées à l'article L 4134-1 du Code général des collectivités territoriales, qui définit les missions des CESER : « (le CESER) contribue à des évaluations et à un suivi des politiques publiques territoriales ».

Cet avis se propose dès lors d'explicitier la définition de l'évaluation des politiques publiques, ses principes, sa portée, le rôle de ses différents acteurs, sa visée en termes d'exigence de transparence démocratique mais aussi d'efficacité et d'efficience des politiques publiques mises en œuvre au regard des objectifs poursuivis. Il pose également les bases d'une appréhension et d'une culture professionnelle partagées entre le CESER et la Région en matière d'évaluation des politiques territoriales régionales, ainsi que l'instauration de modalités institutionnelles pérennes et effectives de collaboration.

La Région a fait connaître au CESER, lors de son audition du 5 décembre 2018, sa validation politique de ces principes de collaboration, notamment la représentation du CESER, pour deux sièges, au sein du Comité régional d'évaluation qui sera instauré. Le CESER se félicite de cette avancée décisive et se tient d'ores et déjà mobilisé pour un début effectif de collaboration au premier semestre 2019.

CONCLUSION

Le projet de budget primitif 2019 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'élève à 3,614 Mds€ et constitue la traduction financière des orientations budgétaires que ce dernier avait présentées au mois de novembre 2018. Il exprime le projet politique, économique, social, environnemental et territorial du Conseil régional, ainsi que les choix et les valeurs qui s'y attachent et qu'il décline au travers de trois chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie, une Région au service des territoires, une Région qui prépare l'avenir.

Le CESER constate que le Conseil régional affiche ainsi, notamment, une action de proximité sur son vaste territoire, via l'implantation des Maisons de la Région ; le développement territorial, via la contractualisation avec les territoires ; le développement économique, via les dispositifs de soutien aux entreprises et aux filières ; la structuration du territoire et l'adaptation aux enjeux démographiques, via les investissements d'équipement, notamment en matière éducative ou d'infrastructures de transports ; le soutien aux populations, via le financement du logement social ou via les aides en direction des jeunes lycéens et apprentis ; l'inclusion sociale et l'emploi, via la formation professionnelle et la formation des chômeurs.

Le budget primitif du conseil régional présente également cette année la mise en exergue d'objectifs porteurs de valeurs, tels que la transition énergétique et écologique, l'égalité réelle des femmes et des hommes, la démocratie participative et l'expérimentation d'outils innovants propres à réaliser ces objectifs. Le CESER Occitanie relève ainsi le recours budgétaire à des émissions obligataires vertes, dédiées au financement d'investissements concourant à la transition énergétique et écologique ; le souhait d'expérimenter un budget sensible au genre, en vue d'évaluer l'impact des financements régionaux sur la promotion et la réalisation de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans ses politiques territoriales ; ainsi que l'instauration d'un budget participatif, outil émergeant de démocratie participative, qui mobilisera, d'ici la fin du mandat électif, 1% du budget régional à la réalisation de projets d'initiative populaire.

Le Conseil régional dispose pour ce faire d'une situation financière saine. La stratégie de contraction des dépenses de fonctionnement, le niveau constant d'autofinancement élevé et la maîtrise drastique de la dette, lui valent une excellente notation sur les marchés financiers et garantissent sa capacité d'emprunt. Ses recettes attendues pour 2019, en dépit de la baisse des dotations de l'Etat, devraient lui permettre de réaliser ses objectifs, grâce au caractère dynamique de l'une de ses ressources budgétaires, assise sur la TVA.

Le CESER préconise au Conseil régional d'optimiser cette situation budgétaire, favorable à la réalisation de ses objectifs en faveur des populations, des territoires, des acteurs économiques et sociaux et du développement de la région. Il déplore les retards pris par les investissements structurants du territoire inscrits aux deux contrats de plan Etat-Région régionaux, qui sont à ce jour bloqués par l'Etat malgré ses engagements contractuels. Ces retards sont en effet dommageables à la vie quotidienne et au développement de la région, ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures aux enjeux liés à son attractivité démographique.

Cette prévision budgétaire s'inscrit toutefois dans un contexte national qui fait peser de fortes contraintes sur l'action régionale et des incertitudes quant aux ressources qui lui seront effectivement consenties par l'Etat.

Les ressources de la collectivité dépendront en effet directement des dispositions prévues par la loi de finances 2019 en cours d'adoption par le Parlement. Or, la collectivité ignore, à ce jour, les répercussions qui découleront de la crise sociale actuelle sur la stratégie financière de l'Etat et leur impact éventuel sur les ressources qui seront allouées aux Régions.

Rappelons que l'année 2018 a été marquée par le retrait substantiel de leurs compétences en matière d'apprentissage aux Régions et par la suppression des ressources budgétaires correspondantes. Le Conseil régional pourrait à son tour, en réaction aux dispositions de la loi de finances qui sera adoptée, modifier ses priorités stratégiques au regard de ses ressources effectives, ou favoriser une action corrective des éventuels effets territoriaux générés par les dispositions gouvernementales. C'est donc sous toute réserve que le CESER prononce aujourd'hui son avis sur les prévisions budgétaires qui lui ont été présentées le 5 décembre dernier.

La Région Occitanie subit par ailleurs cette année une contrainte budgétaire nouvelle, le plafonnement par l'Etat de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement ; et ce alors même que le dynamisme de la TVA et de la CVAE joue en faveur d'une augmentation de ses recettes. Rappelons que les dépenses de fonctionnement de la Région comprennent, outre le fonctionnement de l'institution régionale (330,7 M€), l'ensemble des interventions financières à destination du développement territorial (1,460 Mds€). Le CESER est dès lors fortement préoccupé par le possible impact de ce plafonnement, qui plus est à un taux inférieur à celui de l'inflation, sur la capacité de la collectivité à financer l'ensemble des actions utiles aux territoires et à leurs acteurs.

La collectivité régionale, pour sa part, considère que ce plafonnement imposé de ses dépenses de fonctionnement porte atteinte à son droit constitutionnel de libre administration et confirme une volonté de recentralisation de l'Etat, par ailleurs corroborée par le retrait de la compétence décentralisée de l'apprentissage. Le CESER, de son côté, s'inquiète fortement de la tendance récente de la Région à contourner les corps intermédiaires et à s'approprier leur action, pour mener, en leur lieu et place, une action directe auprès des publics qu'ils ont vocation à accompagner. Il est à craindre que cette démarche prive à terme les acteurs du territoire de leur légitimité à agir, de leurs moyens d'existence et d'action et, in fine, de leur emploi.

Le CESER considère que l'affaiblissement des corps intermédiaires acteurs des politiques publiques, du tissu social, du développement économique, de la vie démocratique, pourrait entraîner, en plus d'un appauvrissement de la vie et de la compétence territoriales, un effet boomerang semblable à celui qu'affronte actuellement le Gouvernement, lequel a largement contribué à écarter les corps intermédiaires, notamment syndicaux, de la concertation publique, en faveur d'un dialogue direct avec le peuple. C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à asseoir la démocratie locale sur ses deux jambes : la démocratie représentative, garante institutionnelle de la légitimité sociale autant que de la légitimité électorale, et la démocratie participative, qui répond à une demande sociétale de prise en compte et d'écoute d'une base qui aspire à plus de démocratie et qui éprouve un sentiment de défiance croissant, et aujourd'hui exacerbé, envers ses représentants.

Le CESER Occitanie considère qu'il devient un enjeu démocratique fort de rétablir la confiance des citoyens dans l'action publique, pour faire barrage aux emportements populaires excessifs et aux choix électoraux extrémistes qui pourraient en découler. Il préconise notamment, à ce effet, le recours à l'évaluation des politiques publiques comme outil de rationalisation des décisions des autorités détentrices du pouvoir public, de pilotage et de suivi de l'action publique, ainsi que de justification et de démonstration de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacéité de cette action. Le CESER se félicite d'avoir été entendu sur ce point par l'autorité régionale, qui a validé, le 5 décembre dernier, la réservation au CESER de deux sièges au sein du comité régional d'évaluation qui sera créé pour prise en compte de la mission récemment dévolue en la matière aux CESER par la loi. Le CESER Occitanie en attend désormais la concrétisation et la mise en oeuvre à compter de 2019. Il poursuivra par ailleurs son action de concertation territoriale entre les différentes composantes de la société civile organisée et de formulation de préconisations constructives en vue de la définition de l'intérêt général et des conditions souhaitables du vivre-ensemble républicain.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Compte Administratif
CCRRDT	Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CESER	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
COMUE	Communauté d'Universités et d'Etablissements
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CRIJ	Centre Régional Information Jeunesse
CRJ	Conseil Régional des Jeunes
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSTI	Culture Scientifique, Technique et Industrielle
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
Département	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
département	Circonscription administrative et territoire géographique
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EPF	Etablissement Public Foncier
ERC	Eviter – Réduire - Compenser
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FOSTER	Facilitate Open Science Training for European Research
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPSO	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
GTEC	Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
IDEX	Initiative d'Excellence
INSEE	Institut National des Statistiques Economiques
IRQUALIM	Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
IUT	Institut Universitaire des Technologies
LNMP	Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan
Loi NOTRe	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTN	Ligne Toulouse Narbonne
MCEF	Maisons Communes Emploi Formation
Métropole	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
métropole	Aire urbaine de plus de 500 000 habitants
OB	Orientation Budgétaire
ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
PACA	Provences-Alpes-Côte-d'Azur
PDR	Programme de Développement Rural
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNR	Parc Naturel Régional
PPI	Plan Prévisionnel d'Investissement
PRF	Programme Régional de Formations
PRGPD	Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets
REPOS	Région à Energie Positive
Région	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
région	Circonscription administrative et territoire géographique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologie
SIEG	Service d'Intérêt Economique Général
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré du Territoire

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

Mme Marielle GAUDOIS

2^{ème} COLLEGE

Mme Sabine MASERATI
Pour le Comité Régional CGT, FSU et Solidaires

Mme Annie BERAIL
Pour la CFDT et l'UNSA

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité Régional CGT-FO

3^{ème} COLLEGE

Mme Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Suffrages exprimés : 158

Pour : 153
Abstentions : 5

Avis adopté

Intervention de Madame Marielle GAUDOIS

Pour le 1^{er} collège

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Représentant de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le Collège 1 note que la structure du budget a évolué depuis 2015 compte tenu de diverses dispositions qui mettent la Région en situation d'être :

- autorité de gestion des fonds européens,
- gestionnaire des compétences transports scolaires et inter urbains, plan déchets,
- en première ligne pour la mise en œuvre du plan national pour la formation des demandeurs d'emploi, plan d'investissement dans les compétences.

Observations

Le Collège 1 relève la volonté de la Région de poursuivre les investissements et relève aussi l'impact positif du FEADER qui concerne les crédits budgétés, ainsi que la stratégie de la Région orientée vers l'investissement, via une consolidation des ressources propres et un recours à l'emprunt stabilisé.

Le Collège 1 note également l'effort de la Région portant sur :

- l'application du contrat financier imposé par l'Etat (non signé par la Présidente), limité à 1% du budget (23 millions d'euros). ;
- les dotations d'Etat qui s'amointrissent avec une baisse constatée de 41 millions d'euros ;
- la gestion de la baisse des rentrées liées à la TVA ;
- la stabilité des rentrées cartes grises et taxe apprentissage.

Le Collège 1 souligne l'augmentation de l'autofinancement brut prévisionnel qui se consolide à 387.7 millions d'euros contre 358 l'année précédente.

La Région maintient à 4, 3 ans sa solvabilité en sécurité par rapport à un seuil d'alerte situé à 9 années et à une moyenne nationale de 5 à 6 ans.

3 milliards d'euros de recettes sont comptabilisés hors emprunt.

Le Collège 1 soutient l'action de la Région au niveau des dépenses d'investissement à hauteur de 1 238 millions d'euros : infrastructures ferroviaires, routières, Cité de l'économie, lycées, bâtiments de recherche et enseignement supérieur, etc.

Les secteurs d'activité

Le Collège 1, dont les représentants sont acteurs de l'économie de la région, relève par exemple :

- l'effort constant pour le logement social ;
- les actions pour les contrats de filières, l'agriculture biologique et les aides à l'installation des agriculteurs avec la montée en puissance des Pass agro-viti ;
- les projets de coopération décentralisée et la diplomatie au service du rayonnement régional de l'économie ;
- le plan régional d'actions pour l'économie circulaire et la transition énergétique ;
- l'effort pour la formation professionnelle avec la mise en œuvre du plan 2019-2022 ;
- les contrats pour faciliter l'investissement et le développement des entreprises : Pass Occitanie et Pass Export ;
- l'investissement important (le plus gros budget de la Région) en matière de Transports et d'infrastructure ;
- l'aide à l'entrepreneuriat ;

- la montée en puissance de l'économie de proximité ;
- les dispositifs qui visent l'égalité femme/homme « génération égalité »;
- la vision prospective pour la valorisation des ressources montagne et ruralité ;
- les fonds d'investissements pêche et aquaculture, l'aménagement des ports.

Intervention de Madame Sabine MASERATI

Pour le groupe Comité Régional CGT, FSU et Solidaires

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Représentant de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Mesdames et messieurs les conseillers es grades et qualités,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des groupes CGT, Solidaires et FSU.
Cette déclaration va porter à la fois sur l'actualité sociale et sur l'avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Occitanie 2019.

Un vent de colère....

Si le Conseil Régional inscrit dans son budget à la fois le maintien du pouvoir d'achat des familles et veut favoriser l'implication des jeunes dans la construction de leur avenir, ce n'est pas le cas du président de la République et de son gouvernement.

Au contraire ils ont provoqué cette colère que connaît notre pays.

En même temps que les profits financiers explosent, l'exécutif accentue sa politique au service des plus fortunés par la suppression de l'ISF et impose, pour la grande masse de la population, la réduction des droits sociaux et une politique fiscale particulièrement injuste et inégalitaire.

Les fermetures d'établissements publics et la désindustrialisation profonde de notre région accentuent le sentiment d'abandon pour tous celles et ceux qui vivent dans des territoires de plus en plus désertifiés, y compris dans les quartiers sensibles des métropoles.

La taxe sur les carburants a été le facteur déclenchant de la protestation et a montré que la supercherie était trop grande : cette augmentation devait renflouer le budget de l'Etat sans contribuer, en fait, à la transition énergétique et écologique.

Il y a bien deux urgences et elles sont indissociables : c'est l'urgence sociale et l'urgence écologique.

Pour notre jeunesse il y a aussi urgence !

Nous souhaitons toutes et tous qu'ils et elles soient acteurs dans la construction de leur avenir : les lycéennes et lycéens refusent la sélection à l'entrée de l'université, la mise en place d'un lycée encore plus élitiste avec les réformes du lycée général, technologique et professionnel et celle du baccalauréat.

Écoutons-les plutôt que de les réprimer en les agenouillant les mains derrière la tête.

Concernant le projet d'avis sur le Budget primitif 2019 de la Région Occitanie, nos organisations reprennent à leur compte les observations générales de l'avis.

Notamment, nous regrettons le manque de transversalité du Budget, concernant le SRADDET en cours d'élaboration, la transition écologique et énergétique, l'accessibilité et le handicap, l'absence d'un budget sensible au genre.

Nos organisations soulignent l'engagement de la Région à refuser l'ingérence de l'Etat dans la libre administration de notre collectivité territoriale. Plus les lois se succèdent sur la décentralisation, plus l'Etat recentralise les pouvoirs de décision.

Nos organisations partagent l'avis du CESER concernant la démocratie locale s'appuyant sur la démocratie représentative issue des élections professionnelles et politiques d'une part, et la démocratie participative qui s'appuie sur une aspiration citoyenne.

Nous partageons la satisfaction du CESER d'être associé au comité régional d'évaluation qui sera instauré.

Intervention de Madame Annie BERAIL

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Présidente de la Commission des Affaires Financières,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Président de la Commission Finances du CESER,
Monsieur le Rapporteur du Projet d'avis sur le BP 2019,
Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs

Je m'exprime ici au nom de la CFDT et de l'UNSA.

Lors de notre intervention sur les Orientations Budgétaires 2019, nous relevions, comme les années précédentes, ce climat délétère avec les instabilités, les menaces de repli sur soi et les tensions politiques à l'œuvre à tous les niveaux, international, national, régional voire local.

Pas d'éclaircies ces derniers mois et semaines, c'est même davantage de tensions et un avenir qui apparaît plus incertain que jamais ; tout cela est aggravé par l'urgence climatique qui frappe à nos portes.

Avec la crise sociale des « gilets jaunes », ce sont bien les notions même de progrès, de bien-être des populations, de leur qualité de vie sur leurs territoires, de reconnaissance comme citoyens et citoyennes qui sont interrogées et posées.

Avec aussi la nécessité que notre Région prenne toute sa place et investisse durablement dans l'innovation et la croissance verte.

La feuille de route est bien là, tracée avec évidence, si nous voulons vraiment mettre en œuvre une Région qui prépare l'avenir au service des femmes et des hommes d'Occitanie, et de leurs territoires.

La CFDT et l'UNSA se félicitent que le Conseil Régional l'exprime clairement comme étant son projet politique, économique, social, environnemental et territorial ainsi que les choix et valeurs qui s'y attachent.

En ce sens le projet de budget 2019 présenté par Madame la Présidente de la Commission des Affaires financières est dans la continuité, comme le précise le projet d'avis, des priorités affichées dans les Orientations budgétaires qu'il traduit.

Mais l'impact de la crise sociale pourrait amener des ajustements substantiels de ce projet de budget. Des ajustements légitimes, résultant de mesures non encore connues.

La CFDT et l'UNSA :

- partagent le contenu du projet d'avis, notamment les préconisations et les points de vigilance présentés ;
- tiennent à insister sur quelques points nécessaires à la réussite de la mise en œuvre des priorités énoncées.

La volonté exprimée par l'Exécutif régional de maintenir une priorité à l'investissement, même si sa contrepartie est une croissance de l'emprunt, est pour nous un élément favorable.

La situation financière de la Région est saine, les notations en témoignent, c'est d'ailleurs un élément positif pour l'avenir de notre collectivité et la réalisation de ses politiques, même si les recettes ne sont pas garanties, notamment au niveau des dotations de l'Etat.

Ainsi chaque année l'autofinancement est, en réalisé, supérieur au prévisionnel ; l'endettement, même s'il augmente, demeure très contenu.

Des marges de manœuvres existent donc. La Région peut, comme le demande l'avis, « optimiser » cette situation budgétaire. Tout en gardant raison, l'Exécutif régional, pourra, s'il en a la volonté, faire preuve d'une plus grande audace encore sur les investissements en faveur des équipements nécessaires à la vie des populations sur les territoires, même s'il rencontre des difficultés dans les financements croisés.

Par ailleurs, la CFDT et l'UNSA rappellent la nécessité, au nom de la compression des dépenses de fonctionnement, de ne pas sacrifier les interventions publiques, voire de les accroître. Elles sont source d'égalité, de qualité de vie, de dynamisme sur les territoires.

Nous saluons l'affichage d'objectifs tels que :

- la transition énergétique et écologique ;
- l'égalité réelle des femmes et des hommes ;
- ou encore la démocratie participative ;

Mais nous serons vigilants quant à leurs réalisations.

De la même manière nous serons très attentifs :

- aux modalités de mise en place de budgets participatifs ;
- ou comme proposé dans l'avis, à l'expérimentation de budgets sensibles au genre. Cette expérimentation constituerait un signe fort.

Pour la CFDT et l'UNSA, des points dans le pilotage politique de la Région sont essentiels.

Et, au-delà du débat budgétaire, force est de constater trois nécessités :

- la nécessité de retrouver la confiance des territoires ; pour cela, certes, les Maisons de la Région se veulent des outils de présence régionale mais il faut surtout que les territoires et leur population reçoivent des moyens, pourquoi pas différenciés, pour tenir compte, justement, de leur différences, afin d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Les contrats de territoires en sont eux aussi des outils importants. C'est le rôle du pilotage territorial.

- la nécessité de ne pas affaiblir les corps intermédiaires en les sacrifiant au profit du dialogue direct. Asseoir la démocratie locale sur ses « deux jambes », dit le projet d'avis du CESER.

Nous appuyons totalement cette demande.

- la nécessité de l'évaluation des politiques publiques. Elle est la véritable garantie de leur crédibilité. L'évaluation est une demande du CESER souvent réitérée, notamment lors des sessions budgétaires, tout comme les analyses des politiques régionales.

Nous espérons la mise en œuvre effective de la mission du CESER comme membre du Comité Régional d'évaluation.

La CFDT et l'UNSA approuvent largement le contenu de ce projet d'avis riche, dynamique et complet. Elles saluent le travail précis et rigoureux d'appropriation et d'analyse du projet de budget primitif de la Région pour 2019, effectué par la commission et son Président.

Nous remercions Jean FUENTES pour son investissement et la qualité de sa présentation du projet d'avis.

Nous remercions également Dominique-Marie FELIX et Vitrigny CAM pour leur engagement dans la réalisation du projet d'avis.

Enfin un merci à Madame la Présidente de la Commission des affaires financières et les services de la Région pour la qualité de la présentation du projet de Budget 2019.

L'UNSA et la CFDT voteront l'avis présenté.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité Régional CGT FO

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je vais reprendre mon propos au moment précis où j'ai été soudainement interrompu, le mois dernier, par la tyrannie du chronomètre, à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires, puisqu'en effet orientations budgétaires et budget, c'est tout un, le second traduisant en monnaie les premières.

Que disions-nous ? Que les difficultés, nombreuses dans le territoire de l'Occitanie, nous conduisaient à comprendre la grande multiplicité des orientations budgétaires du Conseil Régional mais que, en raison même de l'adage « qui trop embrasse mal étreint », ces orientations auraient du mal à être toutes satisfaites ; car si le budget primitif de la Région, évidemment, le prévoit et le permet, la période que nous vivons, fertile en bouleversements climatiques et sociaux, risque d'accroître fortement les besoins et les exigences de la population. Or, la quasi-totalité des recettes régionales proviennent de l'Etat et surtout les possibilités qu'a la Région de les augmenter restent très faibles, puisque son seul pouvoir de taux ne concerne plus désormais que les cartes grises, sauf évidemment à emprunter de manière inconsidérée, ce qui n'est pas le cas.

La grande affaire du budget de la Région, ce sont moins ses orientations que son volume et son impossibilité d'augmenter ses recettes ainsi que ses dépenses de fonctionnement, puisque les premières viennent de l'Etat et que les secondes sont contraintes par l'Etat.

50% des ménages en Occitanie vivent avec moins de 1 574 € par mois et 16,7 % de ses habitants survivent sous le seuil de pauvreté. Ce sont peut-être ces raisons qui expliquent le positionnement tous azimuts du budget du Conseil Régional qui essaie, autant qu'il le peut, de combler les manques voire les exactions fiscales de la politique gouvernementale.

Le manque d'autonomie de son budget le lui permettra-t-il tout en préservant la prudence de son équilibre actuel ? Nous aurons la réponse tout au long de l'année 2019, en nous souvenant que ceux qui nous gouvernent n'ont pas toujours l'intelligence de nos impatiences. Nous n'aurions su mieux dire que Monsieur le Rapporteur sur ce projet d'avis.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE le votera.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe SANTÉ, LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3^{ème} collège du CESER, composé des membres suivants :

- les organisations représentatives du secteur du logement (USH Occitanie M & P, Occitanie Méditerranée Habitat, UNPI) ;
- les organisations représentatives de la consommation (CLCV, CTCR) ;
- les organisations représentatives de la solidarité et la cohésion sociale (Fondation Abbé Pierre, Croix Rouge française, Resto du cœur, FAS) ;
- l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (URIOPSS, CREA – ORS) ;
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales (URSSAF, CARSAT, CAF) ;
- les associations de personnes en situation de handicap et leurs familles (Comité d'entente) ;
- les fédérations hospitalières du 3^{ème} collège (FHF, FHP, FEHAP) ;
- la Mutualité française ;
- l'Observatoire de la Parité ;
- l'APEL.

Il convient en premier lieu de remercier Madame Claire FITA et les services administratifs du Conseil Régional pour les documents fournis et la clarté des échanges lors de la présentation orale du Budget Primitif. De plus, nous tenons à noter la qualité des débats entre les collègues de la commission Finances et Evaluation des politiques publiques. Enfin nous remercions le président de la commission, la chargée de mission et l'assistante pour les travaux menés autour du budget primitif 2019.

Le groupe Santé, Logement et Cohésion sociale souhaite insister sur les points suivants :

s'agissant des éléments budgétaires propres, le groupe Santé, Logement et Cohésion sociale :

- note un budget contraint par l'Etat (dépenses plafonnées) ;
- se félicite que la Région Occitanie soit la 1^{ère} Région de France en matière d'investissement avec 159€/habitants ;
- a noté l'évolution vers une fiscalité directe telle que la TVA ;
- se félicite, pour les Fonds européens, du non-risque de dégageant d'office.

- s'agissant des actions visées par le budget primitif, le groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale partage le souci d'avoir :

- un plan régional d'actions 2018-2021 pour une prise en compte du handicap ;
- la création de logements pour les étudiants et les apprentis ;
- un programme d'action à destination du logement social et de la politique de la ville.

Ces thématiques sont des éléments structurants de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de la dynamique économique de l'Occitanie. Nous resterons cependant vigilants quant à la définition des critères d'éligibilité permettant l'accès effectif à la consommation des crédits par les opérateurs.

Le groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale rappelle que la politique régionale doit veiller à maintenir les équilibres entre les territoires. La Région doit contribuer à réduire la fracture entre les espaces métropolitains et les territoires ruraux. La lutte contre la fracture territoriale est une condition nécessaire pour garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens aux domaines de la vie publique. L'accès à la santé, au logement et aux droits constitue un élément fort du pacte républicain.

Enfin s'agissant des conditions de suivi, le groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale sollicite l'adoption d'un budget genré («gender budgeting»). Bien que peu connu du grand public, il figure au cœur des politiques d'égalité hommes-femmes et peut garantir une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire.

Le groupe Santé Logement Cohésion Sociale rappelle que la loi NOTRe a donné aux CESER une compétence en matière d'évaluation des politiques publiques et a prévu la mise en place d'un comité d'évaluation. Toute évaluation est au service d'une amélioration de l'efficacité. Aussi le groupe Santé, Logement et Cohésion Sociale rappelle que la mise en place du Comité d'évaluation doit être une priorité et demande à être associé.

Le groupe SANTÉ, LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE votera l'avis.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA,
PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**INTERVENTION DE MADAME CLAIRE FITA,
PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCES
DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais évoquer le diagnostic que nous partageons et que vous évoquez dans l'avis, car il reflète la richesse de la collaboration établie entre les conseillers du CESER et les élus régionaux.

Nous partageons le constat que la part de TVA dont nous bénéficions aujourd'hui, en lieu et place de l'ancienne dotation globale de fonctionnement, même si elle correspond à l'évolution souhaitée par les Régions d'une « refiscalisation » de nos recettes, n'est pas totalement en phase avec nos valeurs puisqu'il s'agit d'une taxe dont la mise en œuvre est véritablement injuste. Ce paradoxe est difficile à assumer. Vous l'avez dit et nous sommes tout à fait d'accord sur ce point. Je pense néanmoins qu'il convient de continuer à prôner une vraie évolution fiscale, laquelle ne pourra intervenir que dans le cadre national, par le biais d'une évolution législative qui ne relève pas, hélas, du cadre régional.

Concernant vos préconisations, je souhaite vous remercier pour la clarté, et la précision de vos travaux car cela nous aide dans l'amélioration constante de nos dispositifs et des politiques publiques régionales, mais aussi dans la façon dont nous présentons notre budget.

Sur le SRADDET, même si vous avez raison sur l'absence de transversalité dans le rapport de présentation du budget, sachez que cette priorité est véritablement présente et irrigue l'ensemble de nos politiques.

A titre d'exemple, je citerai les derniers dispositifs sur l'exercice 2018 que nous avons mis en œuvre concernant la reconquête des friches sur l'ensemble de notre territoire, que ce soit des friches industrielles, mais aussi des friches commerciales et agricoles. Cela correspond véritablement à l'état d'esprit du SRADDET dont les objectifs sont très ambitieux, en matière de limitation de l'artificialisation des sols. La mise en œuvre de cette politique contribue à atteindre cet objectif.

De la même façon, le nouveau dispositif dédié aux bourgs-centres, des territoires confrontés à des difficultés spécifiques, illustre la volonté de la Région d'être à leur écoute pour pouvoir répondre à leurs impératifs.

Sur l'accessibilité des bâtiments, cela constitue une priorité pour la Région, qu'il s'agisse des bâtiments régionaux, mais aussi de l'ensemble des bâtiments d'enseignement et des infrastructures de transport.

Concernant l'absence temporaire de lisibilité dans le budget en matière de politiques transversales, comme je vous l'avais annoncé lors de la présentation du BP 2019, cela est imputable à l'instauration d'un nouveau système d'information financier et d'un cadre de gestion repensé. Cette situation est donc indépendante de notre volonté. Dès l'année prochaine, nous ferons le maximum pour rétablir cette présentation à caractère transversal.

Pour ce qui est du budget sensible au genre, je vous remercie d'insister. La logique d'expérimentation que vous proposez est la plus réaliste car il s'agit d'un objectif très ambitieux que d'avoir l'ensemble de notre budget « genré ». Cela ne pourra être réalisé que de manière progressive. Nous étudierons les deux propositions que vous formulez concernant le sport et l'aide aux agricultrices pour évaluer leur faisabilité et tenter une mise en œuvre lors du prochain budget.

Sur les points de vigilance, vous serez bien entendu associés à la mise en œuvre des budgets participatifs.

Je souhaite revenir sur les programmes européens car vous avez raison, nous avons besoin d'une mobilisation de tous, les enjeux sont importants. Vous avez été informés de l'éventualité d'une perte de l'autorité de gestion du fonds européen FEADER par les Régions, la réponse devrait être apportée en janvier 2019.

Nous sommes très préoccupés et notre inquiétude est partagée par nos collègues des autres régions de France. Nous réaffirmons notre volonté de rester autorité de gestion afin d'entretenir une logique de proximité dans la gestion des fonds européens, pour la rendre intelligente tout en agissant sur la complémentarité entre fonds européens, fonds régionaux et éventuellement d'autres fonds territoriaux. Ce mode de gestion constitue une véritable plus-value au bénéfice des territoires. Nous ne manquerons pas de vous associer à nos réflexions et actions futures en la matière.

En conclusion, vous évoquez les corps intermédiaires et le fait que la Région ne soit pas dans cette stratégie de coordination, en tout cas pas suffisamment. Je vous prie de nous excuser s'il y a eu des maladroites qui vous ont laissé penser ceci, je trouve au contraire que la qualité du travail que nous réalisons ensemble démontre cette volonté de collaboration, sans cesse réaffirmée.

Nous développons des outils de concertation qui ne peuvent être que complémentaires aux travaux que nous menons déjà ensemble et nous nous valorisons en fonction des thématiques concernées.

Si je prends l'exemple du Parlement de la Montagne, nous nous sommes appuyés dans un premier temps sur une concertation avec les associations, les collectivités territoriales concernées, mais aussi les acteurs économiques du territoire ou du secteur. À chaque étape, il y a une volonté forte de s'appuyer sur les acteurs qui agissent déjà au quotidien pour essayer d'élargir la concertation en vue d'être plus efficace dans la définition des politiques publiques mises en place.

Nous nous donnons un objectif global, mais je suis toujours convaincue qu'il existe déjà des initiatives sur les territoires qui concourent à cet objectif. Ainsi, la Région entend s'inspirer de ce qui se fait déjà sur le terrain pour éventuellement l'amplifier ou l'articuler avec de nouveaux dispositifs afin d'atteindre nos objectifs dans les meilleures conditions.

Je souhaite vous réaffirmer l'importance que nous accordons à vos travaux dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales, quelles que soient les thématiques, et en ce qui nous concerne, sur l'élaboration du budget primitif.

Le budget 2019 se prépare dans un contexte très particulier auquel nous essaierons de répondre en nous appuyant sur nos compétences régionales tout en étant conscients que la tâche est grande. Je vais finir par une phrase de Jaurès, après Honoré de Balzac, « l'histoire nous enseigne le lent accomplissement des grandes tâches et leur difficulté, mais cette histoire justifie l'invincible espoir ».

Ensemble je vous invite à garder cette énergie, à avoir envie de la décupler pour répondre à ces préoccupations de fracture territoriale, de fracture sociale, de fracture démocratique et républicaine.

Merci de votre attention et je vous souhaite de bonnes fêtes.

**DISCOURS DE CONCLUSION DE MADAME CAROLE DELGA,
PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

DISCOURS DE CONCLUSION DE MADAME CAROLE DELGA, PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les membres du CESER,
Mesdames et Messieurs,
Chère Aurélie,

Merci cher Président CHAUZY, merci à vous toutes et à vous tous, acteurs du monde économique, du monde social, syndical, associatif, pour votre engagement dans la marche et la réussite de notre région.

La richesse de vos contributions constitue une aide précieuse dans l'élaboration de nos politiques pour un service public régional plus efficace, plus proche de nos concitoyens, de leurs besoins, donc plus utiles.

Vous savez avec quelle attention nous prenons connaissance de vos avis, surtout lorsqu'il s'agit de sujets aussi importants pour l'avenir de notre région, comme ceux que vous avez abordés aujourd'hui.

La région Occitanie va bientôt avoir trois ans, au mois de janvier, et c'est le moment aussi de faire un point d'étape. Les régions dans les nouvelles configurations qui ont été données par la loi NOTRe bénéficiaient pour beaucoup de territoires plus grands à l'échelle de l'Europe, mais également de nouvelles compétences. Ces collectivités locales régionales devaient continuer à avancer plus vite et toujours sur deux jambes, c'est-à-dire être des collectivités qui préparent l'avenir, que ce soit sur la recherche, sur l'innovation, mais également des collectivités régionales qui agissent dans le quotidien.

Cela était une nouveauté, car quand on regarde l'histoire régionale pour la décentralisation, souvent la Région était qualifiée d'une administration de missions, une administration de planification à côté de l'État. Avec la loi NOTRe, nous avons ces deux tempos à mener, préparer l'avenir, mais aussi être dans le quotidien des habitants.

Préparer l'avenir, Jean-Louis vient de l'évoquer, c'est ce que nous faisons en étant la première région de France à commander des trains à hydrogène avec Alstom. C'est un sujet que nous avons porté tous les deux auprès du Président de la République, cela fait un peu plus d'un an que nous le portons parce que nous avons suivi l'expérimentation qui avait lieu en Allemagne. L'été dernier, lorsque le président de la République a organisé un dîner privé dans les Hautes-Pyrénées je l'ai rencontré, il m'a demandé « Et pour l'Occitanie, qu'est-ce qu'on peut faire ? »

Je lui ai répondu « je t'avais parlé de cette expérimentation sur le train à hydrogène, et au mois de septembre cela passe en phase commerciale, la traction est faite à Alstom Tarbes, à quelques kilomètres de là où nous sommes réunis ». Je lui ai dit « il faut que l'État, il faut que la SNCF prenne conscience qu'il est absolument indispensable de donner l'exemple sur des transports collectifs qui soient durables ». Et les choses se sont enclenchées un peu plus rapidement... En septembre, Guillaume PEPY m'a indiqué qu'ils y étaient favorables, le président de la République également, et c'est ainsi que nous avons pu en novembre passer trois premières commandes en France de trains à hydrogène. Cela va être à un niveau expérimental pour les deux premières années et c'est important d'avoir un bout de ligne, donc ce sera Montréjeau Luchon qui doit être régénéré. Il va y avoir un investissement fort, ce sera un investissement pleinement adapté aux conditions de l'hydrogène et cela permet aussi d'avoir cette filière industrielle.

Nous avons la chance, la région Occitanie, d'être la seule région en France qui crée plus d'emplois dans l'industrie qu'elle n'en détruit. Je suis passionnée par l'industrie et l'industrie est notre avenir. Nous devons préparer l'avenir. Hier nous étions avec Jean-Louis je parle de façon amicale, le Président CHAUZY, au CEA Tech, c'est Martin MALVY qui avait souhaité que le CEA Tech puisse avoir des implantations régionales. Cela faisait dix ans qu'il portait ce sujet au niveau national et c'est le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT qui avait accepté cette implantation. Il y a eu six implantations en France dont Toulouse et nous avons, à travers le CEA

Tech, l'expertise de chercheurs de rang mondial qui développent des innovations en liaison avec les entreprises, avec toutes les entreprises.

Sur les 150 entreprises qui sont accompagnées, près des deux tiers, 60 % exactement sont des TPE PME. Il y a bien sûr des grands groupes, mais pas uniquement et la majorité de ces travaux d'innovation sont pour les TPE PME.

J'ai été très attentive à ce qu'il n'y ait pas une concentration sur l'innovation métropolitaine, elle est répartie sur l'ensemble des territoires parce que 45 % des entreprises sont en dehors de la métropole de Toulouse ou de Montpellier et hier nous avions les bouchons DIAM de Céret, n'est-ce pas M. AYLAGAS, qui étaient présents. Ce sont des innovations dans la filière viticole qui est remarquable.

C'est également l'innovation pour tout le stockage des énergies avec la SNAM sur le bassin de Decazeville, tu indiquais tes préoccupations sur Bosch et nous avons aussi ces préoccupations, l'horizon s'éclaircit sur le bassin de Decazeville, mais à une époque nous avons de gros soucis pour SAM et SNAM.

Nous avons la nécessité de toujours investir dans l'avenir, c'est ce que nous faisons aussi à travers les énergies renouvelables. Nous avons la nécessité de promouvoir l'hydrogène, mais il faut aussi qu'il soit produit à partir de ressources propres et nous avons un gros travail à mener avec la question de l'hydroélectricité puisque nous avons un fort potentiel. Nous sommes la deuxième région de France en termes de production électrique par hydroélectricité et en termes de potentiel qui est fort.

Nous avons la question de l'ensemble des énergies renouvelables, que ce soit solaire, que ce soit l'éolien flottant, la biomasse, la méthanisation. Sur l'éolien flottant, nous n'avons pas le droit, au niveau du pays, de rater ce virage technologique. Sur le photovoltaïque il faut être clair, nous l'avons raté. Les panneaux photovoltaïques sont faits en grande majorité en Asie. Nous n'avons pas su prendre ce tournant. C'est pour cela que nous nous battons sur l'éolien flottant pour que la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) qui vient d'être annoncée, qui est très en deçà de nos attentes, des attentes des industriels, des attentes de l'ensemble des acteurs de l'énergie et l'ensemble des collectivités locales soit améliorée.

Nous avons besoin d'être leader sur la France pour la production d'éolien flottant parce que cela nous permet d'avoir un mix énergétique et cela nous permet également de développer une filière industrielle qui existe déjà dans notre région. Nous sommes très attentifs à l'équilibre du territoire. C'est le secteur du Biterrois qui est en pointe sur ce sujet et c'est Port-la-Nouvelle qui va bénéficier d'investissements forts pour permettre l'avenir de son commerce et également l'implantation de fermes expérimentales que nous avons obtenues au large de Gruissan et au large de Port-Barcarès.

C'est cela préparer l'avenir à travers les énergies renouvelables dans l'ensemble des domaines.

Sur l'aéronautique et le spatial, là aussi nous devons profiter d'un climat qui est positif pour investir, pour anticiper les mutations sur l'avion plus électrique, sur la question aussi de matériaux mieux sourcés.

Sans oublier tout l'aspect de l'innovation dans l'agroalimentaire, dans l'agriculture, dans la viticulture, parce que souvent on présente l'innovation par le côté technologique pour des secteurs comme l'aéronautique et le spatial. Si on regarde sur les 30 dernières années, la pratique agricole a beaucoup évolué et c'est pourquoi nous soutenons l'ensemble de la recherche sur l'agriculture, sur l'agroécologie.

Je rappelle qu'à Montpellier nous avons un centre de renommée mondiale avec Agropolis, avec AgroSup, avec le CIRAD, que nous sommes en pointe pour les nouvelles pratiques agricoles et là aussi nous devons savoir nous adapter parce que nous avons la question de la ressource en eau en matière agricole et viticole, mais nous avons aussi le plan alimentation durable que nous avons travaillé ensemble qui permet de répondre à ce besoin des citoyens d'avoir plus de produits locaux et des produits de qualité.

Dans le premier questionnaire que nous avons fait au printemps, analysé par l'institut de sondage, il a été repéré deux particularités dans notre région Occitanie sur la question de l'alimentation par rapport aux autres régions françaises : tout d'abord en Occitanie, les habitants ont beaucoup plus confiance dans les produits locaux comme produits de qualité. En Occitanie c'est une évidence, du moment que c'est un produit agricole local, il est de qualité. Ce n'est pas le cas dans bien d'autres régions en France. Cette spontanéité, cette

confiance de la part des habitants d'Occitanie dans le travail de leurs agriculteurs, il faut les prendre en compte et il faut le travailler.

C'est pourquoi la grande cause alimentaire régionale 2018 sera prolongée en 2019 sur l'alimentation parce que nous devons mener un travail de fond. Je ne dirai plus qu'il faut labourer profond, c'est ce que j'avais entendu de la part de mes grands-parents, mais on m'a dit que ce n'était plus la bonne technique ; n'étant pas une grande spécialiste de ce sujet, je vais dire qu'il faut continuer à labourer droit et toujours dans la constance. C'est pourquoi 2019 sera aussi la grande cause régionale sur l'alimentation.

L'innovation sur la question aussi de l'irrigation de nos vignes, sur la question des cépages résistants ; nous sommes fortement impliqués sur l'ensemble de ces sujets.

Bien sûr, et je l'indiquais, l'innovation dans les transports avec le train à hydrogène, mais nous avons la chance aussi d'avoir des bus à hydrogène avec l'entreprise SAFRA sur notre région. Nous devons être la région du transport de demain. Tous les atouts que nous avons avec le siège mondial d'Airbus en région, nous devons les développer sur l'ensemble des mobilités, que ce soit sur le ferroviaire, que ce soit pour les bus, pour les véhicules. Nous avons les deux centres de recherche internationaux sur le véhicule autonome et connecté, que ce soit pour Continental ou pour Renault, c'est ici à Toulouse.

Nous devons continuer à être cette région de l'innovation, première région en France sur la part du PIB consacrée à la recherche et au développement, près de 4 %, huitième en Europe. Il faut l'expliquer dans une période où l'on nous parle beaucoup du quotidien, il faut toujours défendre que nous devons préparer l'avenir parce qu'à travers l'innovation ce sont les emplois pour les cinq ans ou dix ans à venir que nous défendons. L'emploi est vraiment un travail qui se fait au long cours et nous devons continuer à fortement soutenir l'innovation dans le domaine agricole, dans le domaine industriel, c'est indispensable.

Préparer l'avenir c'est aussi le projet Inspire qui va irriguer l'ensemble des territoires de l'Occitanie. Ce projet est parti d'un échec après un appel à candidatures lancé par le gouvernement sur plusieurs thématiques avec un jury international. Il n'était pas possible d'avoir un projet avec deux sites, le règlement ne le permettait pas, Toulouse l'a fait avec l'université Paul Sabatier, projet que nous avons soutenu. L'objectif d'Inspire c'est que la qualité de vie en vieillissant soit proportionnelle à l'allongement de la durée de vie. Bien sûr on a un allongement de la durée de vie, mais nous n'avons pas une vieillesse en très bonne santé, il y a une forte dégradation.

Le projet Inspire développe la silver économie pour faire en sorte de vieillir en meilleure santé possible. Nous n'avons pas été sélectionnés à cet appel à projet. M. le Représentant de l'État, je vous demanderai de ne pas entendre ce que je vais dire, mais je suis toujours très étonnée de ces appels à projets où les hôpitaux de Paris sont très souvent sélectionnés et après on apprend qu'ils ont été associés à la rédaction des cahiers des charges. C'est mon côté un petit peu impertinente vis-à-vis des autorités parisiennes parfois.

Nous n'avons pas été sélectionnés, la nouvelle est tombée un vendredi après-midi, j'ai fait un communiqué de presse disant que c'était dommage et dans la conclusion j'ai dit qu'il faudrait peut-être voir comment on pourrait continuer. J'ai laissé les équipes passer le week-end, je me doutais que pour le professeur VELLAS c'était un coup dur, et le lundi matin je l'ai appelé et je lui ai dit « nous allons faire votre projet parce que votre projet est juste et quand une cause est juste on la mène ensemble ».

Je lui ai dit de contacter l'ensemble des acteurs privés parce que c'est un partenariat public privé et j'étais sûre que les laboratoires seraient présents. Trois jours après, il me rappelait pour me dire « ça marche ! Tout le monde est prêt à y aller. »

La dotation qui était prévue sera compensée par ailleurs, on va pouvoir s'en débrouiller. C'est un projet qui maintenant est porté par les centres de recherche des hôpitaux sur Toulouse et sur Montpellier, et nous allons être la région pilote pour faire en sorte de détecter le plus tôt possible les premiers signes de la dépendance parce que si nous gagnons du temps sur les premières alertes, nous permettons de mettre en place des soins, mais aussi des techniques pour retarder le vieillissement et avoir une fin de vie en meilleure santé possible. C'est un sujet important.

C'est la question aussi du quotidien, là maintenant nous avons acquis avec les transports une nouvelle compétence avec bien sûr les transports scolaires qui concernent quotidiennement des centaines de milliers d'enfants.

Nous avons un service public régional de transport IIO sur les 13 départements, nous avons commencé à diminuer la tarification pour les familles sur les transports scolaires sur les départements où les tarifs étaient les plus élevés. Nous allons aller vers la gratuité progressivement parce que nous arrivons à faire des économies de fonctionnement qui sont réinvesties pour le pouvoir d'achat des familles sur la question des transports scolaires.

Nous en profitons pour créer de nouveaux circuits adaptés aux réalités de vie des habitants d'Occitanie et on n'est plus dans les limites administratives départementales ; c'est la ligne entre Saint-Sulpice dans le Tarn et Castelsarrasin ou Moissac dans le Tarn-et-Garonne en passant par le nord de la Haute-Garonne pour donner un exemple. Ce sont aussi des lignes entre Millau et Montpellier où la liaison est « naturelle ».

Nous mettons en place des services de transports en commun de façon quotidienne.

Dans le futur projet de loi sur les mobilités, il est question que de nouveau la gestion des transports puisse être donnée aux intercommunalités et si les intercommunalités ne veulent pas prendre la compétence c'est la Région qui devra assumer ; cela voudrait dire que sur un territoire régional, vous auriez des territoires où sur les transports en commun ce serait les intercommunalités et d'autres à côté où ce serait la Région.

Cela va redevenir un gruyère et moi, en termes d'efficacité de l'action publique, je n'ai jamais vu qu'un gruyère permettait d'avoir une vraie vision, une vraie organisation. La question des transports collectifs demande une vraie technicité et ce serait une vraie erreur de détricoter en revenant sur l'échelle intercommunale parce que ce sont des sujets qui demandent aussi des agents hautement qualifiés pour concevoir l'ensemble des circuits.

Nous avons également renégocié la convention avec la SNCF pour les trains du quotidien et c'est pourquoi après-demain nous allons proposer dans un plan pour les mobilités que l'ensemble des pénalités qui ont été appliquées à la SNCF pour les retards -et ces derniers mois ils ont été nombreux- soit restitué aux abonnés du train et cela permettra d'avoir un mois d'abonnement gratuit. Certains qui n'aiment que critiquer indiquaient que la négociation était longue avec la SNCF, elle était longue parce que je souhaitais qu'elle coûte moins cher, qu'on ait plus de service pour un coût moindre, ce qui est le cas.

Nous y sommes arrivés, il a fallu du temps pour les convaincre, mais c'est en Occitanie que nous avons les pénalités les plus élevées de France et tout le produit de ces pénalités sera reversé à l'ensemble des abonnés de la SNCF. Cela va représenter sur l'année 2019 un mois d'abonnement gratuit. Ce n'est pas tout à fait neutre.

Nous allons également favoriser le covoiturage et je ferai des annonces sur la nécessité d'avoir une tout autre organisation sur les zones agglomérées sur les transports. Nous devons avoir une agence des mobilités, arrêter ce fractionnement des maîtres d'ouvrage, vous avez quatre propriétaires pour les routes, la métropole, le Département, l'État en propre quand il a concédé avec les autoroutes, et après la Région doit faire circuler les bus dessus. C'est hyper pratique, vous avez besoin de voies réservées, mais vous n'êtes pas propriétaire du foncier. Je vais faire des propositions, j'ai commencé à les faire à Madame la Ministre, nous allons y travailler pour que la Région Occitanie soit exemplaire.

C'est bien sûr aussi l'action pour retrouver de l'emploi parce que nous avons dans notre région un taux de création d'emplois qui est remarquable, mais nous avons un taux de chômage qui est trop élevé parce que sur les 52 000 nouveaux habitants, nous avons 22 000 actifs. Comme je l'indiquais avec humour hier, mais ce sera vrai, quand je souhaiterai mes vœux par texto à Monsieur le Préfet de région le 1^{er} janvier à 0 heure deux ou trois minutes, je lui dirai « 22 000 ». C'est le code que nous avons avec Pascal MAILHOS parce que nous avons 22 000 emplois à créer chaque année pour que le taux de chômage en Occitanie n'augmente pas. Pour qu'il baisse, c'est 30 000 emplois qu'il faut créer. C'est un gros challenge, il faut le souhaiter au moment des vœux, on a besoin que le sort nous aide sur ces sujets.

Ce sont 55 000 demandeurs d'emploi qui auront bénéficié d'une formation entièrement financée par la Région. Il y a bien entendu le complément de Pôle Emploi, je tiens à dire que dans notre région nous avons un travail qui se passe vraiment en très bonne intelligence entre Pôle Emploi et la Région, Pôle Emploi finançant les formations individuelles, nous nous finançons les formations collectives.

C'est 7 000 € maximum versés chaque mois pour les demandeurs d'emploi qui sont en formation ; nous finançons les formations, mais également des allocations pour les demandeurs d'emploi.

C'est aussi dans le cadre de la formation la prise en charge totale des frais de scolarité pour les formations sanitaires et sociales et c'est la carte jeune qui a été étendue sur l'ensemble de la Région. La rentrée la moins chère de France c'est en Occitanie parce qu'en Occitanie c'est la Région qui prend en charge l'ensemble des manuels scolaires, l'ensemble des équipements professionnels et pour les lycéens et pour les apprentis.

Nous continuons à bâtir ce budget 2019 avec ces principes : préparer l'avenir, agir de façon utile pour le quotidien, en gardant des indicateurs de sérieux budgétaire. Nous avons le contrat financier qui nous limite à 1,125, nous avons présenté un budget avec 1 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement. C'était le cas sur les exercices budgétaires précédents, cela ne nous changera pas, nous faisons en sorte que les dépenses de fonctionnement soient bien maîtrisées tout en menant un vrai service public régional. Et bien sûr l'investissement en 2019 augmente de 5 %, mais Claire FITA a dû vous le présenter. Nous restons parmi les régions les moins endettées de France puisque nous sommes à moins de quatre ans de remboursement d'emprunts et nous avons une capacité d'autofinancement qui est supérieure à la moyenne.

Voilà les points que je voulais vous indiquer, je ne vais pas revenir sur le Plan Montagne puisqu'il vous a été détaillé sur l'ensemble des actions. C'est important aussi de démontrer qu'il n'y a pas de fatalité, que nous sommes très attentifs à tous les territoires et c'est un attachement que nous partageons avec l'État. Bien sûr nous sommes des partenaires pour les métropoles, pour les agglomérations, mais nous sommes attentifs à l'ensemble des territoires, il n'y a pas de petits territoires, il n'y a que des gens qui sont importants sur toute l'Occitanie.

Le SRADDET a également été présenté pour avoir un développement équilibré, nous voyons bien que la saturation urbaine est arrivée à son maximum et nous œuvrons vraiment à avoir des implantations en termes d'entreprises, en termes de services publics en dehors des métropoles pour avoir une qualité de vie et pour avoir une vraie action sur la nécessaire transition écologique et énergétique.

Je regarde mon discours, mais je crois que j'ai à peu près tout dit. Je tiens vraiment à vous remercier pour votre participation, pour les relations de confiance qui existent entre nous. En effet, je pense que dans ces périodes où il y a beaucoup d'interrogations sur la République, sur l'action publique, c'est en étant unis, en sachant reconnaître les compétences, les complémentarités de chacun que nous pourrons faire réussir l'Occitanie au bénéfice de ses habitants.

Je vous remercie.

REVUE DE PRESSE

Budget 2019 : avis favorable du Ceser

Economie - Occitanie

Le conseil économique, social et environnemental d'Occitanie (Ceser) a tenu, hier, son assemblée plénière à Toulouse. Au menu des débats des conseillers, le projet de budget primitif 2019 de la région (3,6 milliards d'euros) qui sera soumis demain au vote des élus régionaux à Montpellier. À une large majorité, les conseillers ont donné un avis favorable, estimant notamment que le budget de fonctionnement était «sous contrôle» malgré les contraintes financières.

Ils ont également apporté une première contribution au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet 2040). Pour Jean-Louis Chauzy, le président du Ceser, il est essentiel de «remettre l'économie et l'industrie dans les territoires, faute de quoi le risque est d'avoir deux mégapoles avec un désert autour et des touristes sur le littoral l'été». Les conseillers ont ensuite voté leur soutien au plan «Montagnes d'Occitanie, terres de vie 2018-2025» élaboré par la région avec l'État. Au chapitre des préconisations du Ceser sur ce dossier, les enjeux liés à la mobilité, au logement, au développement du numérique, au soutien à l'agriculture, etc.

Jean-Louis Chauzy a également insisté sur la nécessaire solidarité des zones urbaines vers les zones rurales et s'est par ailleurs félicité que 35 des 41 propositions du Ceser aient été intégrées dans le plan alimentation de la Région.

Substituer le débat aux violences

Tel est l'enjeu évoqué hier, en marge de l'assemblée plénière. Instance de dialogue et de confrontation d'idées dont l'utilité est régulièrement contestée, le Cese et ses représentations régionales ont été mis à contribution, depuis le 12 décembre, pour faire remonter les aspirations des gilets jaunes dans le cadre de la consultation nationale lancée par le gouvernement. «C'est une reconnaissance au sommet de l'État de notre rôle dans les régions», estime Jean-Louis Chauzy.

Dès le 4 décembre, le Ceser d'Occitanie avait d'ailleurs invité le gouvernement et le chef de l'État à engager une négociation avec les partenaires sociaux, économiques et associatifs et à prendre des mesures d'urgence en faveur des revenus les plus faibles.

Le Ceser Occitanie, dont la vocation est d'honorer les saisines émanant de la Région et de produire des analyses prospectives se sent d'autant plus légitime dans ce rôle de médiateur qu'il incarne d'une certaine façon une «petite France», cette société civile où se croisent toutes ses composantes sociales et économiques. «Nous avons deux mois pour rendre nos copies», a expliqué Jean-Louis Chauzy qui s'est dit prêt à participer aux débats.

Source : La Dépêche du Midi, article publié le 19/12/2018



CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**